UN CHEF DE CHOUANS

Dans le Saosnois

Commandant les divisions de Marolles et de Mamers

auteur de l'enlèvement du Sénateur Clément de Ris

1799-1800

PAR

HENRI CHARDON

Maire de Marolles les Braux
Ancien Conseiller Général de la Sarthe
Officier d'Académie
Ancien Président et Vice-Président de Sociétés savantes
Lauréat de l'Institut

838

LE MANS
A. DE ST-DENIS, Libraire-Editeur
Carrefour Saint-Nicolas

1904

UN CHEF DE CHOUANS

DANS LE SAOSNOIS

UN CHEF DE CHOUANS

Dans le Saosnois

Commandant les divisions de Marolles et de Mamers

auteur de l'enlèvement du Sénateur Clément de Ris

1799-1800

PAR

HENRI CHARDON

Maire de Marolles les Braux

Ancien Conseiller Général de la Sarthe

Officier d'Académie

Ancien Président et Vice-Président de Sociétés savantes

Lauréat de l'Institut

LE MANS

A. DE ST-DENIS, Libraire-Editeur

Carrefour Saint-Nicolas

1904

UN CHEF DE CHOUANS

DANS LE SAOSNOIS

COMMANDANT LES DIVISIONS DE MAMERS ET DE MAROLLES

AUTEUR DE L'ENLÈVEMENT DU SÉNATEUR CLÉMENT DE RIS

1799-1800

CHAPITRE PREMIER

Un chef de Chouans dans le Saosnois en 1799 et 1800. — Il est resté dans l'ombre jusqu'ici. — Causes du silence gardé sur la Chouannerie dans le Haut-Maine. — Ce qu'ont dit sur la Chouannerie MM. de la Sicotière, Ernest Daudet et Albert Vandal. — Ce chef de Chouans, c'est Charles, Charles Gondé. — Il a été confondu avec plusieurs de ses homonymes, notamment par l'abbé Paulouin. — Une place à prendre dans le rang des Chouans du Haut-Maine après la mort d'Escarboville. — Origine de Charles Gondé ; sa famille. — Bourmont le nomme chef de division dans la contrée de Marolles et de Mamers. — Portrait de Charles, tracé par un policier du temps. Souvenirs qu'il a au contraire laissés dans le pays.

Aperçus sur la première Chouannerie dans le canton de Marolles. Élie Blossier. — Hommes marquants à différents titres du canton de Marolles à cette époque : Jean Malard, M. Louis Grignon, M. l'abbé du Castel, M. Poisson du Breil, les frères Chardon. — Olivier Blancpert, avocat, chouan le plus en vue de Mamers. Ses polémiques avec M. Guernon, le maire girondin de cette ville. Sa bibliographie inédite. — Les faits et gestes des premiers chouans. Leurs attaques contre les acheteurs de biens nationaux, contre l'économiste Véron de Forbonnais. Lettre de menaces d'un chef de chouans du 6 mars 1799, qui lui est adressée et le fait se retirer à Paris.

Le chef de chouans dont je viens mettre aujourd'hui le nom en vedette, est, je puis le dire, resté complètement inconnu jusqu'à ce jour dans le Maine. Sans doute, il n'a pas le droit à la même notoriété que les Rochecotte, les Tercier, les Tilly (d'Escarboville) ; mais il mérite de se voir tiré de l'ombre et d'avoir son nom inscrit à côté de ceux des Pierreville, des Picot, et de bien d'autres de ses compagnons d'armes de la même région. S'il est resté plus incon-

nu qu'eux, c'est qu'il a été confondu avec plusieurs de ses homonymes, et que d'ailleurs il n'a pris part qu'à la guerre des Mécontents en 1799 et 1800.

Du reste, presque toute l'histoire de la chouannerie dans le Haut-Maine est encore à écrire. Le livre de l'abbé Paulouin n'a aucune valeur historique, sauf le récit des faits qui lui sont venus par la tradition orale. L'esprit de l'auteur ne savait pas se plier aux exigences de l'Histoire ; son originalité se donnait trop libre carrière dans le champ de la fantaisie.

Ce que je viens écrire n'est nullement un panégyrique ; c'est le simple récit, sans parti pris, de faits qui, si je ne les faisais pas connaître, resteraient certainement ensevelis dans l'oubli. Il y a quarante ans, je les ai recueillis pour la plupart de la bouche de ceux qui en avaient été témoins. Leur témoignage m'a permis de contrôler et de redresser bien souvent les documents d'archives, qui, à eux seuls ne constituent pas toute la vérité.

Ceux qui s'occupent d'histoire ont aussi bien le droit, à l'heure qu'il est, de révéler le vrai sur cette époque, que sur toute autre. Les Chouans ont droit comme les Bleus à une appréciation impartiale de leurs actes, de ceux pour lesquels on peut leur décerner des éloges, comme de ceux pour lesquels ils méritent un blâme énergique. Il n'y a plus, à l'heure qu'il est, que les Apaches, ou ceux qui vont apprendre l'Histoire au cabaret, qui considèrent comme une injure ce nom qu'ils ont sans cesse à la bouche, dans la pensée de flétrir leurs adversaires.[1] Chouan veut

---

1. Il a été écrit dans ces derniers temps diverses monographies locales sur l'histoire de la Chouannerie. Je citerai : Georges de Cadoudal, *Cadoudal et la Chouannerie:* De Contades, *Un chouan à Londres* 1884 ; *Emigrés et Chouans* 1895 : Sauvage, *Un canton de l'Anjou.... durant la guerre de la Chouannerie*, Angers, 1878 ; Alphonse Soulard, *le marquis de Savallac ; la Chouannerie dans la basse Normandie et le bas Maine*, Paris 1888 ; H. Welschinger, *Aventures de guerre et d'amour du baron de Cormatin*, 1794-1812, Plon 1894 ; sans parler d'autres encore, ayant trait au district de Dol et à des cantons du département de l'Orne, au département de la Mayenne, etc.

simplement dire Royaliste, et les Royalistes, comme les Bleus méritent le respect de l'Histoire. Ceux de leurs actes réprehensibles, vols de deniers publics, impositions forcées, extorsions d'argent, assassinats, (dont les uns toutefois peuvent être considérés comme des représailles, ou comme des crimes privés, et dont une partie a été commise par les *faux chouans*,) ont trop longtemps fait illusion aux chercheurs qui ont évité d'en parler.[1]

---

1. Une autre cause du silence qu'on a gardé sur eux, c'est la crainte de froisser les héritiers des auteurs de ces faits. Chose curieuse aussi, bien des petits-fils de Chouans d'alors, sont aujourd'hui des radicaux, tandis que les descendants des principaux Bleus sont devenus de fervents royalistes.

Pour me dispenser d'appuyer davantage sur ce point, je renvoie à ce qu'ont écrit récemment sur le compte des Chouans, Ernest Daudet, M. de la Sicotière : *Frotté*, et M. Vandal, membre de l'Académie française : *L'avènement de Bonaparte*, 1903, in-8, p. 154 et suivantes, dont je reproduis l'extrait qu'on va lire :

« La Chouannerie, c'est un immense éparpillement de durs partisans, indépendants et fidèles, cruels et dévots, indomptables ; ils ont tenu contre toute la force révolutionnaire ; ils ne céderont jamais complètement à Bonaparte consul et empereur ; ils le mettront plus d'une fois en grave péril et à cent lieues de Paris lui feront presque une Espagne.

» Le domaine de Chouannerie se compose surtout de neuf départements : *Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne, Ille-et-Vilaine, Orne, Manche, Morbihan, Côtes-du-Nord*, le Finistère faisant exception et se montrant assez soumis.

» Officiellement, légalement, les départements sont pacifiés depuis le traité de la Mabilais ; mais la pacification restera un mot vide de sens tant qu'on n'aura pas tranché la question fondamentale, qui reporte vers les Chouans des populations encore plus catholiques que royalistes, assuré la liberté du culte et réglé le sort des prêtres.

» Aujourd'hui, le brigandage est partout, l'insurrection est latente. Seules les villes aux maisons éventrées par les boulets de la grande guerre, Nantes encore saignante de ces horribles blessures, Le Mans, Laval, Vannes, Brest, Rennes, les chefs-lieux de département, les gros chefs-lieux de canton, les villes murées et gardées comme au temps féodal, et aussi les bourgs où les troupes nationales vivent cantonnées, appartiennent vraiment à la République. En dehors de

Qu'est-ce que ce chef de Chouans du Saosnois, c'est-à-dire de la région nord-est du Maine, qui correspond à une grande partie de l'arrondissement de Mamers ?

C'est Monsieur *Charles* ou plutôt c'est *Charles* tout court,

---

ces emplacements, la Chouannerie se tient rasée sur le sol, dans le creux des ondulations de l'Anjou et du Maine, dans les landes broussailleuses de Bretagne, dans les fourrés bas, parmi les ajoncs et les bruyères, parmi l'amoncellement des granits ; elle se tient disséminée dans les villages aplatis sur la grève, rochers du littoral, sur toutes les dentelures de cette région amphibie, où la côte s'effrite en un émiettement d'îles ; elle est parfois terrée, enfouie dans les caches pleines de poudre et de plomb, dans les dessous machinés des maisons et de tous ces réduits elle surgit à chaque instant pour frapper çà et là tuer, piller, harceler.

» Ce sont êtres de cauchemar que ces Chouans apparaissant tout à coup à la lueur de la fusillade, disparaissant aussitôt et laissant derrière eux des cadavres.

» On les connait moins par leurs noms que par leurs surnoms, leurs noms de guerre. Il y a parmi eux des héros, il y a des bandits, et il est souvent difficile de discerner les uns des autres. Il en est pour tenter les coups d'audace magnifique ; la plupart du temps, leur façon de guerroyer, c'est l'embuscade, le guet-apens, la surprise.

» Oiseaux de nuit, ils rasent, dans l'ombre, le bord des lieux habités et subitement fondent sur leur proie.

» Quand ils se sentent en force, ils opèrent en plein jour tombent sur les brigades de gendarmerie, s'enhardissent contre les détachements isolés ; ils font la guerre aux patriotes de village, aux fonctionnaires municipaux, aux détenteurs de biens nationaux, aux prêtres assermentés : ils exercent des vengeances politiques, religieuses, privées.

» Leur jeu est aussi d'empêcher la population de se rasseoir et de vaquer à ses travaux ; ils enlèvent le bétail, font irruption sur les marchés, mettent les foires en déroute.

» Ils condamnent des groupes entiers d'habitants des localités et parfois une colonne de fumée, empourprée à sa base, montant à l'horizon, signale l'incendie d'un village. Les représailles des républicains, les fusillades de captifs, l'indiscipline et le banditisme de certains corps font pendant aux exploits des Chouans.

» De part et d'autre, c'est une guerre de sauvages, avec des ruses

comme on le nommait dans le pays et ainsi que je l'ai entendu appeler par les derniers survivants de ceux qui l'avaient connu.

Il est resté presque ignoré des historiens de la Chouannerie mancelle. Les quelques lignes que lui a consacrées l'abbé Paulouin dans son supplément à la Biographie, indiquent que l'auteur ne savait rien sur son compte ; elles sont d'ailleurs remplies d'erreurs. C'est seulement à une époque toute récente que mon regretté ami, M. de la Sicotière, dans son précieux ouvrage sur Frotté, et M. Chassin, dans ses notes, ont commencé à parler de lui, mais surtout pour une période postérieure à la guerre des Mécontents et au sujet de l'enlèvement du Sénateur Clément de Ris dans la Touraine, en Septembre 1800.

Ce chef a souffert aussi de ce que j'appellerai l'anonymat résultant de son surnom. L'abbé Paulouin l'a confondu avec Charles de Tercier, l'auteur des Mémoires, ancien officier de marine qui prit de bonne heure le commandement de la légion de Saint-Paul et fut l'un des principaux lieutenants de M. de Bourmont.[1] Tercier dit pourtant lui-même qu'il n'était connu que sous le nom d'*Adolphe*.

Charles, dans la localité où son nom a laissé le plus de souvenirs, a même été confondu avec *Charles* de Courgains, *Sinet* Charles ou François Charles, dont la prodigieuse agilité pendant la guerre de la Chouannerie a frappé

---

d'Apaches, des raffinements de cruauté et d'odieux statagèmes. Les Bleus organisent des compagnies de faux Chouans, qui doivent rendre les vrais exécrables aux populations en outrant leurs violences ; les vrais Chouans, pour exécuter plus facilement leurs coups, se déguisent souvent en soldats républicains, prennent l'uniforme national. Entre Bleus et Blancs, une tourbe de simples scélérats, rebut des deux parties, s'épand sur le pays et le couvre de forfaits. »

Cf. aussi l'*Hermine*, n° du 20 Sept. 1904, p. 266-271, et se rappeler le mot de Balzac sur les Chouans : « C'était des sauvages qui servaient Dieu et le roi à la manière dont les Mohicans font la guerre. »

1 Cette confusion a entraîné dans l'erreur les meilleurs historiens.

2 Il a encore été confondu avec Charles Auguste Leclerc de Vezins. Chassin (*La Vendée patriote*, II. 259) parle aussi d'un *Charles-*

l'imagination populaire, mais qui était seulement un obscur combattant dans les rangs de ses compagnons d'armes.

Charles n'apparait parmi les Chouans que lors de la Guerre des Mécontents. Le colonel d'Escarboville, M. Charles de Tilly, venait de mourir le 31 Juillet 1799, tué par les gardes nationaux qui l'avaient escorté de son château de la Maulnière à la Mairie de Saint-Jean d'Assé. Il y avait place vacante dans le commandement, surtout sur la rive gauche de la Sarthe, où il y avait eu jusqu'alors peu d'ensemble dans les prises d'armes antérieures à 1799. C'est à ce moment qu'apparait Charles, à la fin des premiers six mois de cette même année 1790.

Avait-il fait antérieurement la guerre dans une autre partie du Maine ou en Vendée ? Les souvenirs locaux affirment qu'il était bon officier. Il n'appartenait pas au Maine par sa famille, mais au Blésois. Charles Gondé, Gondé de la Chapelle, n'était cependant pas, comme on l'a avancé, de Romorantin. Son père habitait cette ville où il était receveur d'enregistrement ; un de ses frères était inspecteur des contributions directes à Angers. Toute cette famille fut arrêtée comme suspecte de correspondance avec lui, en février 1800.[1] M. Chassin le donne comme fils du receveur des tailles de Bourg Achard (Eure)[2] Il le dit

---

Auguste, se disant commissaire général, pendant les négociations pour la pacification, parcourant l'Anjou et le Maine, faisant des enrôlements, suscitant des désertions, achetant de la poudre, en mars 1795, et dont on voit le nom parmi ceux des chouans qui adhèrent à la pacification signée par les chefs Vendéens.

1 Voir sur *Charles* : Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, IV, 32 ; de la Sicotière. *Frotté*, t. II, p. 576 ; Forneron, *Histoire des émigrés*, t. III ; Chassin, *La Pacification* ; Ernest Daudet et la plupart des historiens, qui ont parlé de l'enlèvement de Clément de Ris, sans s'occuper de la chouannerie du Maine.

2 Il serait né à Bourg Achard selon lui ; le Maire de Romorantin a bien voulu faire faire dans les registres de l'état-civil, pour trouver sa naissance, des recherches qui sont demeurées infructueuses. Sa famille n'est donc venue dans cette ville qu'après sa naissance.

émigré, volontaire dans la légion de Damas, venu en Normandie avec Frotté lors des premiers troubles, caché durant la pacification de 1795-96 et s'étant mis ensuite à la tête d'un parti de Chouans, échappé à l'arrestation de sa bande, condamné à mort par contumace, quittant en 1799 le service de Frotté pour passer sous celui de Bourmont, qui le nomme chef de division.

M. Rioult de Neuville, dans une de ses notes sur les *Mémoires* de Michelot Moulin,[1] appelle Charles le *chef de la légion de Mamers* Je ne crois pas cette dénomination exacte : Mamers, chef-lieu de district, placé sous la surveillance immédiate des autorités, n'a jamais été un centre d'occupation pour les Chouans, ni un point d'attache pour Charles et sa légion. Si on voulait à toute force donner un nom à cette légion confinant celle du Perche, il vaudrait mieux l'appeler légion de Marolles, qui fut en effet le centre des opérations du lieutenant de Bourmont.[2]

« C'était, dit en parlant de Charles, un rapport de police sur Bourmont et son armée,[3] un homme intrépide, actif d'un physique agréable, ayant beaucoup de ressources dans l'imagination. excellent pour faire la guerre de partisan, mais sans nulle moralité et employant tous les moyens pour se procurer de l'argent. Il était généralement détesté des habitants du pays, même de ceux attachés au parti, par le peu de soins qu'il mettait à cacher ses débauches. On l'a vu poser deux sentinelles à la porte pour empêcher d'entrer tandis qu'il abusait d'une malheureuse femme sans défense. Je laisse à juger du reste. »

Les souvenirs qu'il a laissés dans la région ne sont nullement conformes à ce portrait peint en noir par un policier. Ils le représentent bien comme un Don Juan ; mais on remarquera que les Don Juan ne sont jamais honnis par

---

1 *Mémoires de M. Moulin*, publiés par la Société d'histoire contemporaine, 1893, in-8° p. 176.

2 Un commissaire du directoire de Fresnay dit que Marolles est le centre contre-révolutionnaire du pays.

3 Archives nationales, F 76.229.

leurs contemporains et qu'ils sont au contraire l'objet d'une grande bienveillance, surtout de la part des femmes. Voici ce que j'écrivais, il y a près de quarante ans, d'après mes conversations avec ceux qui avaient vu Charles Gondé.

« C'était un homme d'environ 25 ans, d'une taille de cinq pieds six pouces. Officier expérimenté, il avait fait la guerre. C'était un bel homme, dont l'aspect frappait par sa bonne mine. On se rappelle aussi le beau petit cheval noir sur lequel il était monté. »

Ainsi que je l'ai dit, on ne le voit dans le Saosnois qu'à partir des derniers six mois de 1799.

Le Saosnois, théâtre des exploits de Charles, constitue la région nord-est du Haut-Maine, une portion importante de l'arrondissement de Mamers. Pendant la période de la Chouannerie, on ne peut considérer Mamers comme un centre de mouvement royaliste. Cette ville, chef-lieu de district, résidence de tous les fonctionnaires et de la force armée n'apporta, je le répète, presque aucun concours aux prises d'armes royalistes. Le mouvement insurrectionnel eut pour foyer une localité purement rurale, Marolles-les-Braux. L'habitant depuis bientôt un demi-siècle, ayant vécu à côté des vieillards, témoins des luttes passées, je les ai interrogés ; j'ai consulté les registres municipaux, scruté toutes les correspondances administratives, et j'ai composé de tout cela les pages qu'on va lire et qui, je pense, pourront intéresser les curieux. On n'y trouvera pas l'histoire complète de la Chouannerie dans le Saosnois, mais seulement ce qui a trait à la dernière insurrection, celle de 1799, la seule à laquelle ait pris part le chef dont je viens raconter la vie. Dans les deux premières périodes de la Chouannerie, le Saosnois et surtout Marolles ne restèrent pas étrangers aux soulèvements ; mais les mouvements d'alors furent surtout locaux, ils manquèrent d'ensemble et de chefs. A part quelques lieutenants de *d'Escarboville*, Monsieur de Tilly, on ne voit guère de noms à tirer de l'ombre. A Marolles, je ne trouve que celui d'Elie Blossier, qui cependant n'a pas même été cité par l'abbé Paulouin, et mérite une place à côté de d'Escarboville, dont l'histoire est encore à faire.

A ces premiers temps de la Chouannerie se rapportent la prise de Bonnétable, les coups de main sur Beaumont et la Ferté, l'occupation de Dangeul et les attaques contre la famille Chevalier. Il y a bien à citer les noms de Guilmet, des abbés Rousseau, Chapdelaine, Chaumont de Bourg-le-Roi, Bougon de St-Rigomer, etc. ; mais ce ne sont pas là des hommes d'épée, ni de combat, ni des chefs. Peut-être serait-il bon de nommer toutefois Maignée d'Harriers ?

Elie Blossier, beau-frère du médecin Frénehard de Marolles, alors âgé d'environ 40 ans, fut près de 18 mois prisonnier aux Carmélites à Chartres. Il facilita, une nuit, à l'aide de son drap, l'évasion de M. de Tilly, qui voulait sauver des papiers et revint se constituer prisonnier. Une première fois il fut sur le point d'être fusillé au Mans ; les prisonniers étaient déjà en ligne lorsqu'ils échappèrent à la mort par suite de l'arrivée des Vendéens. Une seconde fois il fut de nouveau délivré par la mort de Robespierre. Sa femme fut sauvée par Guittier, dont la femme était une Tison, sœur aussi de la femme de Foulard, le meunier du pont d'Effes. Il la recommanda au représentant du peuple, disant qu'elle n'était pas de la même opinion que lui, mais que c'était cependant une brave femme. Elle avait été enlevée de chez elle trois jours après son accouchement.[1]

Au lendemain de la pacification, on trouve encore Blossier prisonnier. Il avait voulu sauver par son témoignage un chouan de Courgains, Sinet Charles, excellent coureur qui défiait les gendarmes. Quand ils vinrent l'arrêter la dernière fois, quelqu'un cria : « A l'oie ! à l'oie ! » C'était le cri convenu pour les annoncer. Charles s'enfuit ; mais, embarrassé par les broussailles, il tomba et fut pris. Traduit devant le jury spécial d'accusation de l'arrondissement d'Alençon à la fin d'octobre 1803, c'est là que Blossier, à l'instigation de Jean Tison, voulut délivrer Charles par un

---

1 Faits recueillis de la bouche de son fils, qui avait 80 ans en 1875, époque à laquelle il me fit ce récit.

faux témoignage. Conduit devant le tribunal criminel de l'Orne, il fut acquitté, ainsi que deux de ses complices, le 27 décembre 1803, comme n'ayant pas agi sciemment et dans l'intention de crime.[1]

En 1799, époque de la guerre des Mécontents, quand le Directoire agonisait dans la honte et dans la boue, quand l'anarchie était dans le gouvernement, les royalistes relevaient la tête, et reprenaient leurs espérances, qui, sans le coup d'État du 18 fructidor, fussent devenues légalement des réalités. Les campagnes du Saosnois, particulièrement accablées par les réquisitions, ruinées par les assignats, pillées par les colonnes mobiles, fournissaient un nombreux contingent à ceux qui prenaient les armes pour hâter l'avènement d'un régime capable de sauvegarder les intérêts de la nation.[2]

Ce fut le cas du canton de Marolles, qui, sauf les communes de Saint-Aignan et de Mézières-sous-Ballon,[3] n'avait jamais été favorable aux idées de la Révolution.

La commune de Marolles avait eu du reste à sa tête

---

1. Parmi les principaux chouans de Marolles, dont les uns étaient des chouans convaincus et les autres de simples recrues, je citerai, outre Elie Blossier ; Thomas Champroux fils, charpentier ; Jean Chaplain ; Julien Connin ; Jean Mallard ; Simon Ragot, maréchal ; François Duneau, boisselier ; Jean et Pierre Champdavoine ; Julien Goutard ; Louis et Pierre Drouère ; Louis Vayer fils, tisserand ; François Divaré, cordonnier ; Jean Charles et René Pierre, cultivateurs ; Michel Gibert ; Etienne Frenehard fils, chirurgien ; François Aveline ; René et Jean Aubry ; Etienne Botras ; Jean Champroux ; Jullien Aireau ; Louis Evrard ; Guillaume Frenehard ; Etienne Girard ; Gervais Gervais ; Julien Gervais aîné ; Antoine Gouin ; Louis Lacroix ; Jean Lubin ; Louis Mesange ; Pierre Maignée fils ; Jacques Mortet ; Louis Nicolas ; Jacques Peschard ; Julien Pasquier ; Pierre Réveillard ; Jean Triger ; Antoine Vavasseur ; François Valluet, bordager ; Remi Segouin ; Jean Blot ; Jacques Brière ; André Gesbert ; Julien Vayer ; Hureau ; les filles Mullard, etc.....

2 Voir M. Vandal, *L'Avènement de Bonaparte*, t. I Paris, Plon 1903 in-8.

3 Il ne comprenait alors que sept communes.

pendant toute cette époque, des hommes de valeur. Jean Mallard,[1] dont l'audace et l'énergie étaient remarquables, dirigeait les affaires municipales, secondé, puis continué par M. Louis François Grignon.[2] M. Marquis Ducastel,

1 Voici un des traits de sa hardiesse extraordinaire. Lorsque les Commissaires venus de Mamers entreprirent d'enlever la grosse cloche, il s'y opposa. On voulut le jeter hors du clocher; il terrassa deux hommes, en disant : « Le marteau frappe dessus, elle restera. » « Il a raison, » dirent eux-mêmes les républicains. La cloche fut conservée. Jean Mallard, né en 1753, mourut à Marolles en février 1840, âgé de plus de 86 ans, après avoir été même en 1799 l'objet de graves persécutions de la part de ses adversaires politiques.

2 Louis Jean François Grignon, notaire à Marolles, l'arrière grand'-père de ma femme, reçu avocat au Parlement, d'abord électeur aux élections du Tiers aux États Généraux de 1789, puis membre du district de Mamers, où il fit la connaissance de l'économiste Véron de Forbonnais, constitutionnel comme lui, devint juge suppléant au tribunal de cette ville. Plus tard, quand arriva le 9 thermidor, il fut président du district de Mamers, juge de paix, adjoint, puis maire de Marolles pendant tout l'Empire, enfin conseiller d'arrondissement. Il mourut le 26 juin 1837. Il a laissé comme œuvres imprimées signées de lui :

Thèse de bachelier en droit du 29 août 1783, in-f°, Angers. Mame.

Thèse de licencié en droit, 30 juillet 1783, id.

Précis pour Charlotte Levrard, veuve de François Lacroix, demanderesse, contre les héritiers de défunt Julien Paumard, défendeur, 9 p. in-4°, Alençon, V° Malasssis l'ainé, 1791.

Précis pour le sieur Pierre Fouchard demeurant à Marolles-les-Braults, demandeur, contre François Leroux, défendeur, 4 p. in-4°, Au Mans, Pivron, 1781.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de l'administration du district de Mamers, octobre 1791, 94 p. in-4°.

Extrait du registre des délibérations du directoire du district de Mamers, janvier 1792, 19 p. in-4°, Alençon, Malassis fils jeune.

A paru à part, tiré du procés verbal du district de cette ville: Opinion de Louis Jean François Grignon sur les travaux à faire pendant la session du conseil d'administration du district de Mamers, 13 p. in-4°. A Mamers, de l'imp. de Boulanger, imp. du district.

Observations des citoyens de Marolles, Dissé et Ponthouin sur la distribution des routes dans le canton de Marolles, 7 p. in-4°, Boulanger, 15 octobre 1791.

prêtre d'une haute distinction, administrait la paroisse.[1] On comprend qu'avec de tels hommes Marolles ne pouvait adopter les principes démagogiques.

Elle avait eu beaucoup à souffrir de l'emprunt forcé et des réquisitions en grains, plus nombreuses qu'ailleurs à cause de la fertilité de son sol. De plus elle était irritée par la persécution religieuse, par différentes arrestations, par

---

Le Conseil Général de la Commune de Marolles au Conseil Général de la Commune de Bonnétable, l'an deuxième de la Rép., 3 p. in-4°, sans nom d'imp.

Avis des administrateurs du district de Mamers à leurs concitoyens, 1 p. in 4°, signé : Grignon, président ; Hardouin-Fichardière, agent national.

Consultation des Comités consultatifs des hospices civils du premier arrondissement communal du département de la Sarthe, Mamers, 22 nivôse an X, imp. Jouenne, signé, Grignon, Pélisson de Gennes, Duprey père.

Je possède à l'état de manuscrits :

Discours d'ouverture de l'assemblée primaire du canton de Marolles, prononcé par lui en qualité de procureur de la commune, le 17 mai 1790.

Une lettre à M. Regnier de Beaumont sur la formation de la garde nationale à Marolles en 1789.

Diverses notes sur l'histoire générale de la Révolution, etc...

1 Voir sur M. Ducastel une note qu'il écrivit en juin 1789, et qu'il plaça sous le plancher de sa chambre. Elle a été reproduite dans un numéro de la *Semaine du Fidèle* de 1896. Sa biographie a été racontée par M. l'abbé Pichon. Il est à regretter que ses notes, surtout celles qui ont trait à la Révolution, n'aient pas été publiées intégralement.

Parmi les hommes marquants de Marolles à cette époque, il faut encore citer M. Poisson du Breil, ancien membre du Présidial du Mans. Il ne cherchait alors qu'à s'effacer en se retirant souvent à Alençon. Il fut toujours protégé par la municipalité de Marolles, et fut choisi par les électeurs aux élections royalistes de 1798.

Pendant cette même période les frères Chardon, dont le père, mon bisaïeul, était mort en 1798, rendirent aussi d'importants services au parti royaliste, surtout Jean et Mathurin Chardon. Le premier fut agent municipal et le second occupa les fonctions de Maire de 1815 à 1830.

les agissements des colonnes mobiles et la formation d'une garde territoriale. Aussi, dès la première heure de la Chouannerie, en 1795, elle fournit des adhérents à la cause royaliste.

Quant à Mamers, on ne trouve en cette ville qu'un seul nom de royaliste militant, Olivier de Blancpert, qui y exerça un instant les fonctions d'avocat. Voici ce qu'on lit dans l'état de l'armée de Bourmont, publié par le R. P. Drochon : [1]

« Olivier de Blancpert, René, François, Nicolas demeurant à Paris a été déporté. — Avocat. — *Etats de services* : M. de Blancpert a défendu des royalistes devant les tribunaux, ce qui l'a fait persécuter pour ses opinions politiques. Il a été déporté. — Nota. Porté sur le tableau de l'armée de Basse Normandie. »

On lit encore p. 292 : « *Armée de Frotté.* — Olivier de Blancpert, agent de confiance, avocat à Evreux. — Trois blessures — 27 ans de proscription. — *Etats de services* : Employé en 1793 par M. de l'Hermitte jusqu'à sa mort. — Diverses opérations de confiance. — Il obtint également la confiance de M. de Frotté et ne le quitta que pour se rendre au Mans auprès de M. de Rochecot, fut proscrit au 18 fructidor. »

M. de la Sicotière (*Louis de Frotté*,) t. II, p. 570) en reproduisant ces notes de l'Etat de 1814, s'étonne de voir Olivier de Blancpert porté à la fois sur l'état de l'armée du Maine et sur celui de Normandie, et mentionné aussi sur la liste de l'Etat major.[2] Il a ignoré que ce royaliste fut avocat à Mamers au début de la Révolution. Je possède de lui, parmi les pièces rares de mon cabinet :

1° *Mémoire pour Madame de Thiboutot, veuve de M. S^t Simon de Courtomer, contre Julien Lamare maire des Aulneaux* (14 p. in-4° à Mamers de l'imp. de Boulanger, imp^r du district.)

2° *Acte de contrition et profession de foi qu'a arraché au sieur Olivier, magistrat de réforme, homme de loi de rencontre, l'épitre*

---

1. *Histoire de la Vendée militaire*, t. v. p. 264.
2. Billard de Vaux a aussi longuement parlé de lui.

correctionnelle dont l'a honoré le sieur Guernon, homme de loi tout neuf, le 21 décembre, l'an troisième de l'abus de la Presse et le premier des Triomphes oratoires de ce moderne Demosthène dans le barreau de Mamers. (13 p. in-4° sans nom d'imprimeur.)[1]

Dans les deux premières guerres des Chouans, leurs faits et gestes consistent surtout à arrêter les diligences qui transportent les deniers de l'Etat et à rançonner les acquéreurs de bien nationaux.

S'ils n'avaient mis à contribution que ceux qui s'étaient rendus odieux par leurs excès, on pourrait à la rigueur passer l'éponge sur cette manière de faire rendre gorge aux pourvoyeurs de la guillotine ; mais ils eurent le tort de s'en prendre à d'honorables et paisibles citoyens, tel l'économiste Véron de Forbonnais. Après avoir été laissé de côté en 1789 par les électeurs des Etats Généraux, il avait eu les voix des électeurs modérés de la Convention en 1792 dans la réunion de Saint Calais. Retiré dans sa propriété de Forbonnais, près de Saint Cosme, y signant simplement sa correspondance « F... cultivateur », il cherchait à se faire oublier. Mais on le savait imbu des idées philosophiques anti-religieuses du XVIII[e] siècle ; de plus il avait acheté des biens nationaux pour agrandir ses propriétés.[2]

De là, à la fois, les tracasseries des démagogues qui regardaient en lui le noble, et celles des royalistes qui considéraient l'acquéreur des biens nationaux. Pour se protéger contre les premières, il avait eu recours à l'amitié de

---

1. D'autres curieux mémoires non signés, qu'on peut attribuer au même Olivier de Blancpert, sont aussi dans mon cabinet.

Sous le Directoire, les journaux républicains du Mans, tels que *La Chronique* de Bazin, sont remplis de violentes attaques contre ce royaliste militant.

J'ai également les Mémoires contradictoires de l'avocat Guernon qui devint maire de Mamers et y fut le chef des Girondins. Après leur défaite il s'enfuit, fut proscrit par Garnier de Saintes et n'échappa à la mort qu'en se cachant.

2. Il existe encore aujourd'hui un plan du domaine de Forbonnais, tel qu'il fut dressé par Véron lui-même.

Barbé-Marbois qui le recommanda au ministre Benézech. Il ne lui fut pas aussi facile de se garantir contre les menaces des seconds. Le 6 mars, ceux-ci lui adressaient la lettre suivante :

« Cantonnement de Sablé, 6 mars 1799.

» Monsieur

de Forbonnais je vous salue. Vous avez mangé de ma soupe, je mangé de la vôtre entre amis. Je vous avertis que (j'ai) perdu tout mon bien il faut que vous me donniez 1.200 l. qui est la rente de votre terre de Fredoue, il faut me les déposer au pied du Potô droit de votre reposoir qui est dans le bois de la Bouverie : dans trois jours pour tout delay du jour de la réception de la présente et faute par vous de ne pas y satisfaire je vous promet que je vous joindray dans peu de jours et si je m'aperçois que tu t'en vante ta vie est nule. jé 150 hommes qui sont en marche pour toi. Si tu ne dépose pas ce que je te mande, il ten coutera davantage. Sais pourequoy remplit ton devoir, tu cera à sauve garde.

» Détachement de Vernie
» Compagnie de Dubois des Cours. »

Le Commissaire du Directoire de St-Cosme, le 23 ventôse an VII, (13 mars 1799) faisait suivre cette lettre de cette missive :

« Jusqu'à présent je ne m'étais pas aperçu qu'aucun brigand eût tenté les moyens de ravager notre canton, mais aujourd'hui il en est autrement. La lettre dont copie littérale et sincère est cy jointe, timbrée du Mans, et qui est parvenue hier matin au citoyen Véron Fortbonnais par la poste, nous donne la preuve complette de la mauvaise intention des assasins parcourant le département Hyer soir au reçu de la coppie de lettre dont celle cy incluse est seconde, le citoyen Fortbonnais n'ayant pas voulu se démettre de l'original, je requis le commissaire du canton et les troupes républicaines de St-Cosme de se mettre en activité et de battre de très fréquentes patrouilles de nuit comme de jour collectivement avec la colonne mobile du dit St-Cosme, d'arrêter et désarmer indistinctement tous

les étrangers qu'ils rencontreront bien costumés comme mal, ceux paraissant aisés ou non, et de ne cesser ce service de sûreté que quand je leur en donnerai l'avertissement. J'ay donné les mêmes ordres à la garde nationale de St-Cosme en l'invitant à se concerter avec la troupe de ligne.

» Je répondis ensuite au citoyen Forbonnais qui m'écrivoit en m'adressant la copie de la lettre allarmante qu'il avait reçue, l'engageant à demeurer tranquille sur les mesures que j'alais prendre, et comme il me paroissait décidé à quitter sa maison fort isolée proche des bois et dans la commune de Champaissant pour aller prendre un azile paisible à Paris je ne l'ay pas improuvé dans ce dessein. »[1]

Il n'y a guère de famille d'acquéreurs de biens nationaux qui ne possède dans ses archives de lettres semblables à celle qui fut adressée au célèbre économiste.

---

1 On sait que Forbonnais alla en effet se fixer à Paris où il mourut bientôt après.

CHAPITRE II

Les Chouans dans le Saosnois

Une affiche de Charles, du 28 mai 1799, placardée à Fyé. — Les Chouans ont déjà paru à Dissé-sous-Ballon (17 mai). — Irritation croissante dans le pays. — Les Chouans à Méfossé et la battue du général Vincent à la tête d'une colonne mobile (août). — Les Chouans aux portes de Mamers et sur la route du Mesle : la journée du *Moulin à Vent* (23 août).

Les évènements de Marolles : Les Chouans y arrivent le 2 septembre (16 fructidor) ; enlèvement de fonctionnaires républicains. — L'alarme à Mamers. — Les Chouans sont poursuivis jusque dans le Blésois. — Détails des journaux du temps. — Spécimen d'un *Bulletin de l'armée royale du Maine*.

Les Chouans à Mouhoudou (octobre). — Meurtre de Fouasnon. — Ils reparaissent à Marolles, rançonnent les habitants et font prisonniers plusieurs acquéreurs de biens nationaux. — La lettre de Guittier, écrite avec une plume trempée dans de la boue sanglante et la lettre du citoyen Mallard.

Les Chouans s'éloignent ; Charles à la prise du Mans (15 octobre 1799).

C'est à la fin de mai 1799 que nous voyons le nom de Charles apparaître pour la première fois.

Le 19 prairial an VII (28 mai 1799) on afficha dans la commune de Fyé, voisine de Fresnay, une adresse aux acquéreurs de biens nationaux les invitant à payer les deux tiers de leur revenu entre les mains d'un receveur qui leur serait indiqué, pour remettre le roi sur le trône. Le tout est imprimé en beaux caractères et signé « Charles adjudant général de l'armée du Maine. »[1]

L'Adresse commence ainsi :

« O France ! O ma patrie ! depuis huit ans, te voyant en

---

1. Voir : Etude historique sur Douillet le Joly, par M. Robert Triger, In-4° p. 257 et suiv. et Archives de la Sarthe L. 21.

proie à toutes les calamités, les abominations, les horreurs, je me sens prêt à succomber sous le poids des alarmes ; mais, mettant ma confiance dans la suprême et divine majesté de Dieu, l'appui des royaumes et des armées, je conçois le doux projet de sacrifier tout, même ma vie, pour remédier à ses maux. »

Elle se termine par ces mots :

« Français ! nom toujours chéri de votre souverain, je compte sur votre retour vers lui, sur vos sacrifices, sur le désir que vous témoignerez au rétablissement de la Monarchie française, sur l'empressement que vous mettrez à soutenir et à protéger ceux qui parleront en son nom..... Criez avec nous : Vive la Religion ! Vive la Concorde et le Roy ! »[1]

Quelques jours auparavant le 28 floréal (17 mai 1799) vers minuit, les Chouans étaient arrivés à Dissé sous Ballon et s'étaient emparés d'un des principaux fermiers, acquéreur de l'église et du presbytère de cette paroisse. Ils venaient au nom de l'armée royaliste le mettre à contribution de 14.000 livres en lui présentant pour justifier leur prétendue mission, uue lettre signée « au quartier général de l'armée royale, *L'invincible Blondel* » et scellée « *un Roy ou la mort.* » Le fermier en fut quitte pour être conduit les yeux bandés à un kilomètre de sa demeure et pour donner l'argent qu'il avait sur lui.

L'irritation causée par la formation d'une garde territoriale avait été grande dans le pays. On déclarait publi-

---

1. Tercier dans les notes de ses *Mémoires* (p. 303-305), raconte que Charles aurait délivré, près de Beaumont, des mains des gendarmes, M. Lépine dit *Auguste*, qui devint commandant de la division de Bonnétable. Charles Gondé se serait alors trouvé sous les ordres de Charles de Tercier.

D'un autre côté Pesche (*Dict. de la Sarthe*, t. 1. p. CCLXXVII) cite une lettre écrite à Stofflet à la fin de décembre 1795, qu'il attribue à Charles, et il ajoute : « A cette date, Charles, qui depuis reprit les armes et commanda les Chouans dans la Sarthe, était alors un des officiers de Stofflet. » Cette lettre respire une grande animosité contre les émigrés. Je crois qu'elle émane plutôt de *Charles-Auguste*.

quement le 20 thermidor, (7 août) que quatre ou cinq républicains de Marolles seraient tués dans la semaine. On annonçait que les royalistes devaient être retranchés dans la maison de Méfossé pendant la nuit du 8 au 9 fructidor (26-27 août).

Méfossé était un logis entouré de douves qui appartenait à l'émigré de Récalde ; bien que vendu par la nation il était inhabité.[1]

Le général Vincent, qui commandait à Mamers, organisa sur le champ une battue à l'aide de la colonne mobile de Mamers, appuyée par deux cents hommes de la troupe de ligne cantonnée en cette ville Le résultat fut une dépense de cent francs faite par les soldats aux frais de la municipalité, dans les cabarets de Marolles. [2]

---

1. Méfossé appartint au XVIII[e] siècle à la famille de Pierrefitte. Puis il passa aux Récalde. Toutefois la propriété leur en fut disputée par les Broquet de la Fresnaye, qui descendaient aussi des Pierrefitte. Dans mes papiers de famille (ma grand-mère était fille de M. Thomas Hommey et d'une Broquet, se trouvent de nombreux Mémoires judiciaires imprimés ayant trait à cette revendication.

Méfossé fut vendu comme bien national et tomba entre les mains de Jacques Jean Augustin Quelquejeu, de Mamers (dit *Qeu capable*), qui ne le conserva pas longtemps.

Plus tard cette terre fut encore le théâtre de scènes dramatiques : je veux parler de l'affaire Lefrançois. Le père fit le mort ; on enterra à sa place un cercueil vide Il passa en Amérique, d'où il revint pauvre. Le fameux avocat Turbat commença ainsi un de ses plaidoyers dans l'affaire. « L'or corrupteur de Le François a fait un scélérat de Lepeltier, qui d'abord n'était qu'un banqueroutier. » Je m'arrête.....

L'avocat Turbat n'a pas été jusqu'à ce jour mis en lumière comme il le méritait. Arrêté au commencement de 1794 comme complice des Bazinistes, devenu l'avocat le plus en renom du Mans, il est de plus l'auteur du *Procès des Bourbons à Hambourg* (c'est-à-dire, Paris) 1798, 2 vol. in-8° Pierre Turbat, dit le catalogue La Sicotière, né à la Charité s/-Loire, mourut juge à Alençon en 1843. Il avait composé son livre au retour de l'armée (C. Tourneux, 3585-3587 ; — catalogue Kastner, n° 806, 2[e] vol. du *Bulletin des Arts*.)

2. Le général Vincent est à peu près le seul des chefs républicains

Bientôt on voit les Chouans aux portes de Mamers. A Saint-Longis ils enlèvent l'adjoint ; poursuivis, ils fuient du côté de la forêt de Perseigne. A Aillières ils pillent chez le citoyen Dairon, garde marteau de la forêt.

C'est alors qu'eut lieu sur la route du Mesle, ce qu'on a appelé le combat du Moulin à vent.

Ce fut aussi une journée de panique à Mamers.[2] Les correspondances du temps permettent de se rendre compte heure par heure des péripéties de la lutte.

Le 6 fructidor (23 août 1799) à huit heures du matin, le commissaire du Directoire écrit la lettre suivante :

« Ici la générale bat ; le tocsin sonne. J'apprends que la colonne republicaine sortie depuis une heure est aux prises avec les brigands qui l'ont attaquée et repoussée sur le territoire de la commune d'Aillières, où, suivant le rapport de quelques citoyens qui se replient en désordre, les contre révolutionnaires sont en force.....

» Arrive une charrette chargée de deux de nos blessés, l'un deux perd tout son sang.[1] Les Chouans sont aux portes

---

dont le nom ait survécu à Mamers, où l'on a même oublié celui du citoyen Peyre qui y fut un instant célèbre. Vincent est également connu par la correspondance du général Watrin, (publiée par M. du Châtellier,) qui attribue à ses mesures acerbes et intempestives le développement que prit la Chouannerie dans le pays. Ce qui a contribué à faire survivre son nom, c'est que la maison qu'il habitait à Marolette, subsiste encore aujourd'hui.

1. Parmi les autres journées de panique en cette ville, on peut citer celle de juin 1789, dite le *lundi fou*, celle du 3 décembre 1851 au lendemain du coup d'Etat, quand on s'attendait à voir les bûcherons de la forêt de Perseigne venir fondre sur Mamers, enfin celle du 24 novembre 1870, où les Allemands du duc de Mecklembourg, exécutant un mouvement tournant, qu'à bien décrit le colonel Rousset, entrèrent à Mamers.

2. Dans ma jeunesse j'ai entendu raconter cet épisode par des personnes qui avaient vu la victime du combat, le citoyen Fleur, arriver sanglant sur une charrette dont les cahots rendaient la plaie plus douloureuse.

Je me souviens aussi d'avoir entendu M. Luce de Rocquemont

de Mamers ! Des femmes éplorées se répandent dans les rues de cette commune ; l'alarme est générale : de toutes parts on crie : Aux armes ! Tous les citoyens de Mamers se lèvent en masse et partent sur différents points pour combattre et repousser les rebelles.

» Le président de l'Administration municipale, le juge de paix du canton rural, l'agent municipal de Saint-Longis et moi, commissaire, nous prenons rang dans les colonnes pour marcher à leur tête. »

Le soir, le zélé républicain reprend la plume : « Le bruit se répand, dit-il, que les Chouans se portent sur Neufchâtel et qu'on les présume retirés dans la forêt. »

Le 7 fructidor (24 août), à 7 heures du matin, nouveaux détails : « Des détachements de la garde nationale des villes et des cantons voisins arrivent à chaque instant. Les carabiniers sont envoyés à la découverte ; des colonnes marchent sur différents points. Le malheureux Fleur, jeune homme, membre de la colonne mobile de Mamers, blessé d'un coup de feu dans la journée d'hyer est mort des suites de sa blessure. Les officiers de santé prétendent que la balle dont il était frappé avait été mâchée. (!!) Les citoyens des communes voisines se sont réfugiés à Mamers. Les recherches des carabiniers ont été infructueuses ; ils viennent d'arriver avec le général Vincent et des détachements de la garde nationale de Belesme et de Saint-Cosme. »

Le député Lehault écrivait de Paris, le 12 fructidor an VII (29 août) :

« Nous n'avons encore aucun détail officiel sur l'apparition des brigands à Mamers. Nous en attendons aujourd'hui. Quelques lettres particulières annoncent qu'une troupe de soixante quinze d'entre eux a été repoussé vigoureusement, que deux seulement ont été arrêtés. Tous nos Mamertains en général se sont, dit-on, très bien mon-

---

raconter que Fleur, voulant faire le brave, s'était avancé sur le front de la colonne en faisant des démonstrations ; ce que voyant, Charles avait épaulé sa carabine, dont la balle était allée atteindre le bravache, qui ne survécut malheureusement pas à cette blessure.

trés. Un brave républicain, par trop d'ardeur, a été tué et deux de ses camarades blessés légèrement. Un drapeau blanc a été enlevé aux brigands et plusieurs carmagnoles jaunes ont été trouvées chez un de leurs bons amis avec une liste de quarante républicains qui devaient être pillés ou assassinés. Nous attendons avec impatience des détails plus certains.

Salut et fraternité,

LEHAULT,

rue Honoré nº 47, proche la place Vendôme. »

Bien peu de temps après, les Chouans sont à Marolles. Le 18 fructidor an VII (4 septembre) le commissaire du Directoire écrivait :

« Le 16 je vous annonçais le passage des Chouans à René et à Marolles, où ils ont enlevé des ôtages. La générale a battu à Mamers ; le brave Vincent, chef de la gendarmerie nationale, est sorti avec deux cents gardes-nationaux et vingt carabiniers de la 6ᵐᵉ demi-brigade. Il les a poursuivis pendant deux jours ; le 17 au matin, ils ont été atteints dans leur fuite au Teil ; le citoyen Mallard a été délivre. Le bruit court que leur chef a été blessé ou pris. On attend le retour du brave Vincent. Le 22, il écrit que le général va rentrer à Alençon où est sa résidence. »

Voici des détails circontanciés sur ces événements.

Le 16 fructidor an VII (2 septembre) à 4 heures et demie du matin, les Chouans venant de Vivoin, où ils étaient signalés dès le 9, cernent le bourg de René, au nombre de cent cinquante ; ils consignent les citoyens chez eux et pillent.

Etaient avec eux : l'abbé Chaumont, l'abbé Riousse, ex-vicaire à St-Cosme, l'abbé Hutereau etc. Ils enlèvent et emmènent les citoyens Géré, Hermenault, Beaufils, Gautier.

Ils se portent sur Marolles, y arrivent le même jour vers 7 heures et demie du matin au nombre d'une soixantaine venant de Dangeul (deux étaient masqués) et dévastent la Mairie où ils enlèvent neuf drapeaux et quelques vieilles

armes. Le secrétaire Grimault[1] préserva les Archives mais fut obligé de livrer les fonds. Ils pillent également chez quelques particuliers notamment chez le citoyen Villaine, président de l'administration, et emmènent André Ruel, son garçon de labour. Ils prennent des armes chez Marie Tachau, femme de Moutin, assesseur du juge de paix,[2] chez Jean Menou, chez Françoise Menou, femme de Joseph Meret, capitaine de la garde nationale et mobile à Mamers, qui demeurait chez sa sœur Marie Anne Menou, femme de Jacques Mallard. Ce dernier fut pris, conduit chez lui, deux hommes furent placés à sa porte pour le garder et il fut plusieurs fois menacé de mort, puis enlevé à la suite des Chouans.

Ils s'en vont et emmènent leurs prisonniers par Peray, Courcival, Rouperroux et Nogent-le-Bernard, leur donnant des coups de crosse. Ils se saisissent en route de René Levacher, meunier de Peray, et de Dugast, agent national de la même commune. Ils emmènent également des domestiques d'Ermenaultit, de Courtaugis et de Marguerée de Marolles. Ils s'emparent du Citoyen C... de Rouperroux, dont une autre fois ils prirent et mangèrent à Marolles quatre bœufs gras. François Levacher avait été pris a 9 heures et demie ; Charles lui reprocha d'avoir mis ses chiens sur eux la nuit après qu'ils avaient « chauffé le c.. à Brissard, des Pâtis. »[3] Il fut relâché de bonne

---

1. Grimault, réfugié vendéen, devint conseiller général à partir de 1830. Un de ses fils lui succéda dans cette fonction, fit partie de l'Assemblée législative en 1849 et mourut président de chambre à la Cour d'Angers en 1869.

2. Moutin, venu de Saumur, hôte du Croissant, fut le seul exagéré des démocrates de Marolles. C'est lui qui disait de l'Eglise : « Ah, quelle belle grange on en ferait ! »

3. Ce mot a trait à un des épisodes de la Chouannerie dont le souvenir s'est perpétué longtemps, à savoir l'incendie dont fut l'objet la ferme des Pâtis à St-Calez en Saosnois appartenant à Brissard. Les Chouans voulaient le mettre à contribution, il refusa de s'exécuter. On le menaça de brûler ses bâtiments ; il ne céda que lorsqu'il vit le feu sur le point d'atteindre sa maison. Le fait s'était passé dans la

heure par le commandant, d'autres prisonniers profitèrent de la déroute, dont nous parlerons bientôt, pour s'échapper et regagner leurs foyers.

On signala dans leur bande : Boulard tisserand d'Avesnes, un domestique de Cosnuau de la Hibaudière, le fils ainé de Maigné de Courgains, et deux hommes de St-Avoie près Fresnay.

De là les Chouans étaient entrés dans la forêt de Goyette, avaient soupé dans une ferme et s'étaient reposés dans le bois de la Chienne. Parvenus auprès du Teil, ils renvoyèrent quatre de leurs prisonniers. La fusillade qui survint permit à d'autres de s'échapper.

Cependant l'alarme avait été donnée de bonne heure. Prévenu dès 8 heures à Mamers, le général Vincent faisait prendre des mesures pour effectuer contre les Chouans une marche d'ensemble des communes.

Le tocsin et la générale se faisaient entendre dans tous les environs ; à 10 heures ordre de se rassembler sur les Grouas, à 11 heures on reçut des nouvelles des évènements de Marolles. Cela changea la direction de la force armée. La colonne mobile de Mamers et une compagnie de grenadiers et de chasseurs partirent par Commerveil. Le général Vincent avec ses carabiniers et la garde nationale se dirigea par St-Cosme et Rouperroux et rallia les colonnes mobiles des autres communes en route.

Les Chouans furent atteints dans le bois de la Chienne ; on leur fit un prisonnier et on leur prit vingt-cinq fusils et des munitions. La nouvelle de ce succès fut accueillie à Mamers par des cris de : « Vive la République ! » Le 17 fructidor (3 septembre), 8 heures du soir, une partie de la petite armée rentra en ville avec Quelquejeu-Peuvret. Vincent était resté à Bellesme avec la Compagnie territoriale de Mamers. Le 18, une fête eut lieu pour recevoir les autres arrivants à 11 heures du matin. Il furent accueillis au son de la musique et aux cris de : « A bas les brigands ! »

---

nuit du 23 au 24 fructidor an VII (9-10 septembre 1798.)

Si Charles parlait d'après ses souvenirs personnels, cela donnerait lieu de croire qu'il se trouvait dans le Saosnois dès 1798.

A 7 heures du soir au nombre de deux cent cinquante, arrivait la colonne partie de St-Cosme, annonçant qu'un brigand ex-noble (?) avait mordu la poussière après avoir abandonné ses armes pour mieux courir.

Le *Courrier de la Sarthe* du 29 fructidor an VII (6 septembre) entrait dans de nombreux détails sur ces évènemənts :

« Les brigands, après avoir exercé leurs ravages près Mamers, il y a quelques jours, se sont présentés le 16 après-midi, pour faire une entrée triomphale à Nogent. Ils n'en étaient éloignés que de deux portées de fusil : le commissaire fit battre la générale et sonner le tocsin. Les brigands qui avaient avec eux les citoyens Mallard, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Marolles, Carré marchand de bœufs demeurant à Rouperroux et quatre autres citoyens, tous acquéreurs de biens nationaux, qu'ils avaient pris, appréhendèrent la bonne contenance de Nogent et redoutant les mesures du commissaire se retirèrent dans la forêt de Goyette, éloignée d'une demi-lieue. A peine le tocsin et la générale se firent entendre que les colonnes de Bonnétables, Saint-Cosme, Marolles, Courgains, Saint-Aignan et Mamers accoururent. En moins de deux heures une petite armée de deux cents hommes se forma ; elle commença la poursuite, s'enfonça dans les bois. Plusieurs brigands fuient avec rapidité et se retirent dans les bois du Bouillon et de la Chienne. On les atteint ; les fusillades s'engagent ; on les lance comme un troupeau de bêtes féroces. Entrés au Teil, une action vive a lieu ; on en tue un grand nombre ; on prend vingt-deux fusils et deux cents cartouches. Aucun des nôtres n'a été blessé. Le général Vincent a réuni sa troupe à notre petite armée et demain peut-être il n'existera pas un seul de ces brigands. »

Le 24 (10 septembre) le même journal continuait de la sorte : « Il y a eu trois brigands de tués, deux de pris, un conscrit et deux autres personnes sans passe-port. Le lieutenant des carabiniers assure qu'il a frappé le commandant des brigands de deux coups de fusil. Cinquante livres de poudre, cent paquets de cartouches, cent cinquante

livres de poudre, soixante fusils, le drapeau de Marolles, plusieurs écharpes tricolores dont ils s'étaient emparés, ont été pris par les troupes républicaines, et les brigands se sont sauvés et dispersés comme de coutume. »

Le 28 (14 sept.) nouveaux détails : « Les brigands, au nombre d'environ quatre-vingt, s'étaient portés le 16 fructidor dans le canton de Marolles, y avaient enlevé les citoyens Mallard et Dugast agent municipal de la commune de Peray. Toujours poursuivis par nos colonnes et les habitants des campagnes, ne sachant où se réfugier, ils furent forcés de se jeter en Loir-et-Cher. Là, dans un pays inconnu, n'ayant personne pour eux, ils furent obligés de passer dans Blois. Ils le traversèrent à 4 h. du matin sans être aperçus et se réfugièrent dans la forêt, de l'autre côté de la Loire. Le prétendu Charles, chef de la bande, ayant encore quarante-quatre hommes avec lui, entrant dans la forêt, a partagé ses hommes en deux bandes ; il a pris le devant avec trente-quatre hommes et en a laissé dix avec les deux prisonniers. Il y avait seize heures qu'ils marchaient sans boire ni manger : les douze ont marché quatre heures dans la forêt sans trouver les autres, la haute futaie ne leur permettait pas de se cacher ni de se reposer.

» Le chagrin les saisit. Sept ont jeté les armes en disant qu'ils étaient perdus ; trois autres, vraisemblablement émigrés, les ont conservés, le commandant du nombre. Ils se sont jetés au col des citoyens Mallard et Dugast, en les embrassant, leur ont souhaité un bon voyage. « Que vous êtes heureux, leur dirent-ils, vous allez rentrer à Blois, vous trouverez une auberge où vous ne manquerez de rien, mais nous qu'allons nous devenir ! » Le commandant répétait : « Je suis un homme perdu. » Ils leur ont remis les deux chevaux qu'ils avaient volés dans les environs de Marolles, pour rendre à ceux à qui ils appartenaient. Un prêtre nommé Chaumont, porté sur la liste des émigrés, était de la bande ; ce métier n'avait pas l'air de lui convenir.

» Un des leurs, malade, après vingt lieues de cheval fut déposé au milieu d'un bois sans argent ni provision. Après la déroute du Teil, il leur manquait quinze hommes ; dix les avaient déjà quittés dans les environs de Marolles ; la

plupart avaient combattu dans les guerres de Vendée et des Chouans et étaient condamnés à mort ou aux fers. Le commandant leur promettait tous les jours qu'ils allaient trouver cent cinquante de leurs camarades et que sous huit jours ils se réuniraient à un corps de cinq cents hommes. »

Il est à regretter que le défaut d'une série complète du *Bulletin de l'armée royale du Maine* ne permette pas d'avoir des renseignements contradictoires sur ces évènements. Je ne puis citer, comme spécimen, qu'un *Bulletin* du 1er octobre, relatif à des faits un peu postérieurs.

BULLETIN DE L'ARMÉE ROYALE DU MAINE

Du premier Octobre Mil-sept-cent-quatre-vingt dix-neuf

« Nous étions assemblés depuis cinq jours cherchant partout des Bleus ou des colones mobiles à attaquer.

Le tems étoit très pluvieux ; nous nous désespérions de ne trouver personne ; enfin nos peines ont été couronnées de succès.

Le Lundi 30 septembre, le Général en chef Comte de Bourmont détacha de ses adjudant avec 500 hommes pour s'emparer de Martigné. Ce bourg, fut sommé de se rendre ; la garnison, composée de 80 hommes au moins se défendit quelque tems et fut obligée de se retirer. Nous avons pris nombre de fusils, enlevé 20 chevaux, fait prisonniers deux gendarmes et douze chasseurs à cheval. Le lendemain mardi, le Général se porta avec 400 hommes sur Louverné ; il somma ce bourg de se rendre ; pour toute réponse on sonna le tocsin.

Nous entourâmes le bourg qui fut emporté à la bayonnette : onze Bleus ont été faits prisonniers et nous prîmes en outre celui qui était monté dans le clocher que nous fusillâmes pour l'exemple.

Cette expédition faite, nous nous portâmes sur une lande où l'on fit former le bataillon quarré pour chanter les Litanies de la Vierge et le *Domine salvum fac Regem*. La prière faite, nous nous portâmes sur Argentré où nous avions laissé 200 hommes, nous n'étions pas encore défilés que notre arrière-garde se trouva attaquée par cinq cents Bleus et tous les Bourgeois de Laval formant le même nombre. L'affaire devint bientôt générale ; nous nous sommes battus pendant une heure et demie. La valeur des Chouans a décidé la victoire. Nous avons tué au moins cent-quatre-vingts hommes dont moitié *pataux* et moitié garde mobiles ou Bourgeois. Depuis le bourg d'Argentré jusqu'aux faubourgs de Laval ce n'était que morts ; le nombre des blessés est considérable. Ces deux journées nous ont valu 400 fusils etc : notre perte est de 6 hommes et de 8 blessés.

Les journalistes ne manqueront pas encore de dire que nous avons été tous exterminés. Plus ils nous tuent, plus nous nous multiplions. Laissons-les gagner leur argent, ce n'est que pour les sots et les imbéciles qu'ils écrivent et pour faire des dupes. »

Le 19 vendémaire, an VIII (11 octobre 1799) c'est un triste et bien coupable évènement qui révèle la présence des Chouans dans le voisinage de Marolles à Mouhoudou. Le soir, vers neuf heures, dans cette commune, ils s'emparent du citoyen Fouasnon, fermier à l'Enfer. « *Sacré matin, je le tenons* » dirent quelques-uns d'entre eux. Ils voulurent saisir ses armes et son argent, mais il refusa de livrer ses armes. On lui prit six francs et des pistolets. Pendant ce temps on s'était assuré de sa femme. Fouasnon demanda a être conduit au chef, au Cautiot. « *Si tu bronches, lui répondit-on, je te brûlons la cervelle.* » Par crainte de dénonciation, on se décida à le tuer dans son clos devant sa maison. On le fit mettre à genoux, demander pardon, puis on le transperça d'une dizaine de coups de baïonnette. Le malheureux laissait huit enfants.[1]

Dans cette déplorable affaire se trouvaient Maquière, dit *l'officier* (l'incendiaire des Pâtis), Charles (l'Agile) de Courgains, gendre de Tison de Pré Grillard, Cosnuau de la Rouèrie, les Champroux, Maigné, renommé pour sa cruauté, etc.

De là les Chouans se dirigèrent vers Marolles, où ils pénétrèrent entre dix et onze heures du soir. — Le bourg fut cerné ; différentes personnes furent rançonnées, tels que Lambert, Blot, Margry, M. Mohain. — Ils enlevèrent les citoyens Villaine, président de l'administration et Moutin, la dame François Mallard, la dame Mohain. MM. Grimault et Grignon, enlevés pour la forme, ne tardèrent pas à être relâchés. Les Chouans déclarèrent que, si le tocsin sonnait, François Villaine et Moutin seraient fusillés. Ils essayèrent même de briser la cloche afin d'empêcher le tocsin. Dans la nuit à une heure du matin, le 20, ils se présentèrent au Pont d'Effes chez le meunier Foulard et réclamèrent ses armes. Sa femme, Louise Tison, avait ou-

1. J'ai connu personnellement l'un d'entre eux.

vert, ils l'emmenèrent jusqu'au bout de la cour, mais la relâchèrent. C'était à la veille de l'occupation du Mans par l'armée royaliste et de la jonction de la colonne de CHARLES avec celle de M. de Bourmont que ces faits se passèrent.

Les prisonniers des Chouans les accompagnèrent au Mans dans leur expédition. CHARLES les protégea même contre ceux de ses hommes qui avaient pour eux moins d'égards. Comme les Royalistes ne restèrent pas longtemps maîtres de la ville du Mans, leurs captifs furent mis en liberté et retournèrent dans leur pays. Moutin d'ailleurs y était rentré avant le 14 octobre ; François Villaine revint le 17 du même mois. Chose curieuse ! le commissionnaire qui portait au Mans le procès-verbal de l'enlèvement de ces citoyens trouva les Royalistes maîtres de la ville et il ne fut plus question de la remise de ces pièces.

La garde nationale de Mamers commandée par Petithomme n'avait pas tardé à venir pratiquer des fouilles à Marolles avec le fameux Guittier.

Guittier,[1] de Courgains, un des administrateurs du District de Mamers, huissier de son métier, était un triste révolutionnaire. On disait qu'il avait des conférences avec le diable la nuit dans la forêt de Perseigne. Après avoir un instant penché du côté des Girondins avec ses collègues, il avait renié bassement ses opinions à la première heure de la défaite des Fédéralistes et avait écrit sa rétractation sur le registre des délibérations du district. C'était un dénonciateur juré, de la race de ces gens qui pullulent toujours en temps d'anarchie.

Le 27 vendémiaire an V (18 octobre 1796) alors qu'il était commissaire du directoire près l'administration de Mamers, il avait dénoncé la municipalité de Marolles :

« Dimanche, à neuf heures du matin, M. le président de l'administration municipale de Marolles a fait dire chez lui la messe par des prêtres réfractaires. Il n'a fait qu'imiter son agent municipal qui, quinze jours avant avait fait une église de son écurie. »

---

1. Voir sur son compte le journal *l'Espion* du 5 nivôse an VIII.

Le 22 vendémiaire, an VIII (14 octobre 1799), il écrivit cette lettre avec une plume qu'on dirait trempée dans de la boue sanglante :

« Mamers, ce 22 vendémiaire an VIII, Guittier de Mamers au citoyen commissaire central du département de la Sarthe.

» Citoyen commissaire,

» J'arrive encore l'âme navrée de douleur de la poursuite des brigands qui viennent de massacrer, le soir du 19 au 20 du courant, le citoyen Fouasnon, cultivateur de la commune de Mouhoudou, canton de Courgains. Je ne peux me livrer au détail des horreurs commises sur ce malheureux Fouasnon, père de huit enfants qui sont, ainsi que la veuve, actuellement sans pain. Tout ce que je peux vous dire : dix-sept coups de bayonnette l'ont percé ; épargnez moi pour le moment les circonstances qui ont accompagné ce meurtre horrible. A la suite de cet assassinat, les brigands se sont portés sur la commune de Marolles où ils ont enlevé l'épouse de l'infortuné Mallard commissaire du directoire et volé chez lui ce qu'ils ont trouvé d'argent. Ils ont même enlevé les citoyens Villaine, président de l'administration, Moutin ci-devant agent national, père de six enfants, et l'épouse du citoyen Mohin, tous de la commune. Après avoir volé et pillé tout ce qu'ils ont voulu, ils ont feint de mettre le feu au domicile du-dit citoyen, mais heureusement que sa maison est adjacente à celle de plusieurs personnes bien connues par leur anti-républicanisme, notamment Grignon notaire, avec lequel les chefs des brigands ont eu une conférence et ont fait semblant de vouloir l'enlever et ils ont fini par tout respecter chez lui. J'avois avec moi cent-cinquante républicains lorsque nous avons parcouru les cantons de Courgains et de Marolles dans la nuit du 20 au 21 et toute la journée d'hier.[1] Nous avons recueilli des renseignements précieux, desquels il résulte que vingt-quatre heures avant le meurtre commis

1. Petithomme fils, chef de bataillon de Mamers commandait cette troupe.

par les brigands, ceux-ci étaient cachés en plusieurs maisons, une partie chez Tison, fermier de la terre de Pré Grillard en Courgains, à feu Pinseloup-La-Moustière du Mans, père de deux émigrés, une autre partie chez une veuve Mallard fermière de la terre de Cuigné, appartenant à la veuve Desson du Mans belle-mère de l'émigré Desson,[1] d'autres chez la veuve Cosnuau de la Hibaudière en la même commune et appartenant à la même propriétaire, d'autres chez Mallard, ex-président de l'administration de Marolles ; enfin les Républicains étaient bloqués de toutes parts par les brigands qui étaient au nombre d'environ cent-vingt.

» Dans la journée qui a précédé l'assassinat, quarante à cinquante brigands ont resté le jour chez les nommés Grouas frères, l'un demeurant au Pigeonnier et l'autre à la ferme de la Viellecour en Mouhoudou, qui appartient à l'ex-noble Bouyer de Mouhoudou, qui demeure maintenant en la commune de Broc, département de l'Orne où, dit-on, il s'est fait politiquement piller quelques effets, chez lui, mais il a passé à son château de Mouhoudou il y a environ quinze jours. On scait aussi que Royer, fermier de la terre des Monceaux et le nommé Lavie de la terre du Grand Manonne appartenant au dit Mouhoudou, sont les grands protecteurs des brigands qui s'étaient retirés chez eux avant l'assassinat du malheureux Fouasnon. Parmi les domestiques de ces différentes fermes, dans cette horde assassine, on a remarqué les nommés Triard, domestique à la Vieillecour, qui a, assure-t-on, donné le premier coup au malheureux, Piere Bourgeteau, domestique de Manonne, René Fournier, au presbytère de Mouhoudou, René Girard, maçon chez son père au dit lieu, François Belhomme et Michel Dreux, domestiques à la Marchère appartenant à une Barville, mère des deux Barville ex-nobles et Marin Re-

---

1. Une note des *Mémoires* de Tercier p. 364 signale d'après les archives de la Sarthe IV (Sureté générale) Celeste Beaussier, épouse de Charles Desson demeurant au château de Rouillon. « Emigrée rentrée, royaliste très ardente, à surveiller très activement, se déguise en homme pour aller tondre les patriotes. »

nard chez Jugé, ex-sacristain à Mouhoudou. — Il est inutile d'entrer dans de plus longs détails. Cependant il est bon que vous sachiez que Matière de St-Calez près Mamers, l'un des chefs, avec ses trois frères, et le nommé Charles qui a épousé la fille de Tison de Pré Grillard en Courgains sont ceux qui dirigent les assassinats et vols qui se commettent aux environs.

» D'après tous ces renseignements la force armée, de laquelle je faisais partie comme soldat, a cru devoir s'assurer de la femme du dit Matière de St-Calez, de la femme Tison de Prégrillard (son mari ayant fui à notre approche), de deux domestiques chez le brigand Matière, Marin Fagot et Joseph Juin. Notre dessein était de nous assurer de M. Poisson du Breil de Marolles, beau-frère de l'émigré Paillard de Chenet, ainsi que du nommé Cristophe Maigné, fermier de Harriers, qui appartient au juge Hardouin, lequel Maigné est père d'un des brigands dont la férocité n'offre pas d'exemple ; mais malheureusement tous deux avaient été avertis assez à tems pour s'enfuir. J'oubliais de vous désigner le nommé Semond, boucher à Mouhoudou, comme prévenu d'avoir participé à l'assassinat et de faire partie des brigands.

» Je n'ai point transmis tous ces renseignements au juge de paix de Courgains, qui n'a pas besoin de fuir lorsque les brigands ravagent son canton ; mais je vais les transmettre au directeur du jury.

» Voilà, citoyen commissaire, le résultat de la marche de la colonne républicaine dont je fais partie ; je n'ai point encore de renseignements sur ce qu'a fait la colonne mobile de Mamers qui a poursuivi par un autre chemin les brigands qui paraissent avoir dirigé leur marche du côté de Sillé.

» Hâtez-vous : il est temps d'aviser aux moyens de procurer du pain à la Veuve Fouasnon et à ses huit enfants qui courent le plus grand danger de perdre la vie, et de venger l'enlévement de nos concitoyens, car il serait possible que le peuple se vengeât lui-même. Désignez au commissaire Blondeau près le canton de Courgains qui est à Mamers les ôtages, et j'estime qu'on doit y comprendre Le Bouyer

Mouhoudou, les deux Barville ex-nobles dont l'un est gendre de Regnoust du Chesnay père, la veuve Viennay du Val, sœur de Bouvet Louvigny et conséquemment tante d'émigrés, Poisson du Breuil, Mallard, ex-président de Marolles, comme zélé protecteur des brigands, la veuve Mallard de Cuigner, la veuve Cosnuau de la Hibaudière, belle-mère du brigand Champroux tué dans l'affaire de St-Célerin et chez laquelle demeurait un nommé Jeannot dit Fannet ; l'un des brigands Nicolas Champroux fermier de M. Desson est père des dits brigands Champroux ; Maigné père, fermier de Harriers. Il serait bien à désirer que le fameux Grignon fut du nombre, ainsi que le juge de paix du canton de Courgains. N'oubliez pas M. Desson de Saint-Aignan, maintenant à Paris, Jean Tison de Pré Grillard qui, s'il ne s'était enfui, serait déjà arrêté.

» Examinez si Pélisson de Gesne ne pourrait pas être atteint ; il est parent d'émigré, mais je ne sais à quel dégré. Ceci ferait un grand plaisir, il pervertit le païs où il va. On remarque encore comme très dangereux dans le canton de Marolles le nommé Lusigny ci devant prieur de St-Symphorien et y demeurant. C'est de chez lui que le brigand Champroux a passé dans les Chouans ; c'est encore chez lui que le fils de l'émigré Récalde se rend fréquemment. N'oubliez pas non plus Denis Chevalier de Dissé, frère d'émigré, ainsi qu'Anne Chevalier, sa sœur, fille à Dangeul très pernicieuse pour le païs ; Gervais Chevalier leur frère, demeurant à Meyenne en Dangeul ; il parroit constant que leur dit frère émigré est à la tête des brigands.

» J'espère, citoyen commissaire, que vous y comprendrez la mère Desson du Mans qui a au moins 30.000 l. de revenu.

» Je vous prie que cette lettre ne parcourre point dans vos bureaux et je vous connais trop de délicatesse pour la communiquer à personne, parce que mon intention est qu'il n'y ait que vous qui en ayez connaissance.

Salut et amitié,

GUITTIER. »

Pour voir la contre-partie de cette lettre il faut considérer d'autres documents datant d'une époque postérieure

de Prairial et de Messidor an X. (Juin-Juillet 1802) On y remarquera combien l'administration municipale de Marolles, le sous-préfet de Mamers, Contencin (un parent de Maxime Du Camp) et le préfet Auvray tiennent peu de compte des déclarations de pertes faites par ceux qui avaient souffert des déprédations des Chouans.

Les réclamants étaient :

Michel Mohain qui déclare que CHARLES l'avait fait contribuer de 2.400 francs les 25, 29 septembre et 4 novembre 1799, que François Charles de Courgains lui avait fait payer 600 francs et Maigné fils, de Marolles, 200 francs.

Joseph Foulard réclamait le prix d'un cheval hongre âgé de 4 ans valant 450 francs, la selle, du prix de 40 francs, un manteau, la bride, le licol, etc..

François Villaine demandait 800 francs, Pierre Lalande 600 francs. Figuraient aussi au nombre des réclamants Jean Menou, Claude Charles Moutin, Joseph Méret, Jacques Mallard, qui avait été conduit jusque dans la forêt de Blois, sa femme et plusieurs autres personnes qui avaient été menées vers le Bas-Maine pendant huit jours, ou qui avaient obligées de se réfugier à Mamers.

L'administration répondit que la conduite qu'avait tenue Michel Mohain avec l'ex-propriétaire du prieuré, M. de Lusigny, lui avait attiré le mauvais traitement dont il se plaignait et que méritait sa tergiversation.

« La fortune qu'il a faite dans la Révolution l'a amplement dédommagé, cette fortune étant de 2.000 livres de rentes au moins. » Elle disait également que la plupart des réclamants devaient une fortune considérable à la Révolution, que d'autres s'en étaient servis pour persécuter leurs concitoyens, qu'on n'avait jamais reconnu de bonne foi dans leur conduite politique, que, pendant qu'ils avaient été fonctionnaires, ils avaient toujours causé des troubles, que leurs réclamations étaient indiscrètes. »

Le sous-préfet et le préfet, le 7 thermidor an X (26 juillet 1802) émirent des avis conformes, accompagnés de considérants sévères pour les réclamants.

Les renseignements donnés par Guittier étaient complétés une lettre qui porte la même date.

Le citoyen Jacques Mallard, commissaire de Marolles, réfugié à Mamers, écrivait de cette ville le 22 vendémiaire an VIII (14 octobre 1799.) « Vous allez apprendre par Guittier que pendant la nuit du 19 au 20 les Chouans ont pillé ma maison, enlevé mon épouse..... Je ne sais ce que je fais.... Je n'ai pas besoin de stimuler votre zèle pour mettre en otage les individus indiqués par la lettre du citoyen Guittier. Vengeance prompte et surtout au nom de ce qu'il y a de plus sacré des ôtages afin que cela effraye tous les monstres qui nous entourent, Autorisez-moi à faire désarmer les communes de Marolles, Pouthouin, Peray et Dangeul. Vous avez délivré des fusils. Il vaut mieux armer les Républicains de Mamers que les laisser à la merci des Chouans.

» Le Mesle est aux prises avec l'ennemi ; Mamers craint une invasion : cinquante personnes sont dans une très mauvaise prison.

» La force armée est nécessaire pour les conduire au Mans. Hâtez-vous d'agir, car les Républicains n'aiment pas faire justice eux-mêmes ; je connais le danger....»

Bientôt Charles prenait part à la concentration des forces royalistes sous le commandement de Bourmont en vue de s'emparer du Mans. On le voit en effet avec ses hommes à la prise de cette ville le 23 vendémiaire an VIII (15 octobre 1799), ainsi que le chef de division Auguste qui commandait, dit-on, du coté de Bonnétable. Sa présence y est expressement signalée par plusieurs reçus signés de lui et par différentes relations qui le mentionnent. « Un officier surnommé Charles, se disant marquis de Ménars, (ce surnom indique son origine blésoise) a enlevé au bureau de poste 164 francs 92 centimes de chargements particuliers. »[1]

Il n'oublia pas de prendre sa part dans le butin. Un reçu, qui existe aux Archives de la Sarthe, en est la preuve :

---

1. Voir M. Robert Triger, *La prise du Mans par les Chouans* 1899 in-8° p. 56.

« Je soussigné, chef de division du Haut-Maine, certifie m'être fait livrer les deux chevaux du citoyen Goupil, receveur général. Ce 15 octobre 1799.

CHARLES » [1]

---

1. C'est à tort que ce reçu a été attribué à M. de Tercier. (Voir ses *Mémoires*, p. 337.) Celui-ci a dit lui même qu'il portait au Mans, comme ailleurs, le surnom d'*Adolphe*.

CHAPITRE III

La Prise de Bellême et la déroute des Chouans

18 Brumaire. — Suspension d'armes avec les royalistes. — Amnistie conclue entre le général Hédouville et Bourmont. — Charles et ses Chouans à Marolles. — Correspondance du commissaire du directoire de St-Cosme. — Bons rapports de l'administration municipale de Marolles avec Charles. — Sa jonction avec Le Chandelier de Pierreville. — Son principal exploit dans toute la guerre. — La prise de Bellême (janvier 1800). — Sa blessure et sa réquisition d'un chirurgien. — Péripéties diverses. — L'attaque de Mortagne. — Les généraux Merle, Guidal, Chambarlhac. — La déroute du Mesle. — La défaite des Chouans de CHARLES à St-Christophe du Jambet. — Evasion de l'abbé Chaumont.

L'heure du 18 brumaire avait enfin sonné (9 novembre 1799). Presque toute la France avait salué dans l'avènement de Bonaparte le commencement d'une ère réparatrice. Toutefois, dans l'Ouest, l'opinion n'était pas unanime. Les uns n'avaient accueilli l'homme qui renversait le Directoire que comme un précurseur des Bourbons ; les autres, comme Frotté, étaient restés nettement fidèles à leurs princes et à leurs vieilles espérances. Bonaparte ne découragea pas entièrement les espérances des royalistes. Il voulait seulement immobiliser et assoupir tous les partis ; mais il se résolut à la pacification prompte et complète des provinces de l'Ouest.

Nous ne parlerons pas des négociations entre le général Hédouville, récemment nommé par le Directoire, et le chef des royalistes, M. de Bourmont. Ces pourparlers ont fait l'objet d'études approfondies, auxquelles il n'y a plus rien à ajouter.[1]

---

1. Cf. les travaux de MM. de Martel et Madelin sur Fouché ; Chassin, *Les Pacifications de l'Ouest* ; De Cadoudal, *Georges de Cadoudal*

Dans la Sarthe, ce fut le général Delarue qui présida aux mesures préliminaires de la paix. Le 6 frimaire (27 novembre 1799), l'administration de Marolles recevait copie d'une lettre lui annonçant la suspension d'armes avec les royalistes. Le 20 frimaire (11 décembre), elle recevait l'arrêté du 25 brumaire (16 novembre) qui mettait tout le département en état de siège. Le 21 (12 décembre) elle prenait connaissance de l'armistice convenu entre le général Hédouville et les chefs royalistes.[1] Le 7 nivôse (28 décembre 1799) cette nouvelle de la cessation des hostilités fut apportée par le commandant de place de Mamers, et la lettre du général Delarue fut affichée. Les passeports devaient être visés par le commandant militaire de l'arrondissement. Le 9 nivôse (30 décembre) eut lieu le vote sur l'acceptation de la Constitution. Le 29 (19 janvier 1800) une nouvelle proclamation du général Delarue était placardée dans les communes.

Charles se trouvait alors à Marolles, où il était venu avec les débris de ses troupes, afin de panser ses plaies.

On le considérait comme occupant ce bourg à poste fixe. Le 24 vendémiaire (16 octobre 1799), le commissaire du pouvoir exécutif à Tuffé écrivait :

« Les Chouans commandés par Charles menaçent notre païs. Il parait qu'ils établissent leur quartier général à Marolles, Courgains, etc. »

---

et la Chouannerie ; La Sicotière, *Frotté et les insurrections normandes* ; Paul Robiquet, *Le général Hédouville*(Revue hist., 1897) ; A Vandal, *L'Avènement de Bonaparte*, t. I (1903), pp 485 et suiv.

1. Le général de division Hédouville lieutenant du général en chef Brune, écrivait d'Angers le 4 Pluviôse au général Delarue commandant la division de la Sarthe au Mans :

« Bourmont et sa division vient de se joindre à MM. de Châtillon et d'Autichamp pour accepter la paix ; tous les Chouans doivent être licenciés.

On ne laissera les fusils qu'aux propriétaires et aux fermiers qui ne pourront s'en servir que dans leurs maisons contre les voleurs.

Tout individu trouvé hors de sa commune armé d'un fusil sera désarmé et mis en prison. »

Le commissaire de St-Cosme est plus loquace et sa correspondance s'étend depuis le 22 vendémiaire (14 octobre). Il parle sans cesse de la présence des Chouans à Marolles et à Courgains, de la violation par eux de la suspension d'armes qui a eu lieu le 14 frimaire (5 décembre).[1] Il déclare qu'ils continuent leurs menées, malgré la reddition apparente des chefs ; il annonce qu'ils feignent de se rendre et il craint qu'ils déposent seulement une partie de leurs armes.

Le 2 nivôse (23 décembre), il écrit qu'ils ont fait semblant de quitter St-Cosme le 27 frimaire (18 décembre), pour se rendre à Villaines là où doit être la division de Charles. [2]

Réfugié à Mamers, le 22 nivôse (12 janvier 1800), il ne dépose pas la plume ; il écrit que les *brigands* ont quitté St-Cosme dans la nuit du 14 au 15 nivôse (4-5 janvier) et qu'ils feignent d'évacuer le pays. Le 18 pluviose (7 février) il annonce qu'ils se disent réorganisés à Marolles depuis le 13 (2 février), et qu'ils vont travailler pour eux comme ils avaient fait jusque là pour leur chef. Charles avait profité seul de tout ce qu'il avait pillé et, disent-ils, n'avait pas même payé les hommes qui étaient placés sous ses ordres et qui étaient au nombre de 150 à 200.

Le commissaire de St-Cosme souhaite que le général Delarue fasse marcher sur Marolles et Courgains ses colonnes « de sorte qu'aucun ne puisse échapper. » [3]

Tout d'abord le 18 Brumaire n'avait pas mis fin aux hostilités dans le Haut Maine. Le 28 du même mois (19 novembre) l'administration municipale de la Ferté-Bernard écrivait à celle de Nogent-le-Rotrou afin de l'engager à s'unir à elle pour détruire les Chouans : « Pour vous avertir,

---

1. Le 12 pluviôse (2 février 1800) on écrit de Mamers que les brigands ont séjourné huit jours à Marolles en grand nombre le mois précédent.

2. Charles paraît en effet avoir pénétré dans le Saosnois en venant de la contrée de Villaines-la-Juhel, du Pays-bas, comme on l'appelait. Sur l'occupation de Villaines par les Chouans, le 3 décembre 1799, voir le *Dict. de la Mayenne* par M. l'abbé Angot, t, III.

3. Voir aussi l'*Histoire de St-Cosme* par M. l'abbé Vavasseur.

disait-elle, nous tirerons la cloche ; lorsque vous l'entendrez hâtez-vous d'accourir. Les citoyens de notre commune réunis à ceux des autres communes, qui comme nous sont avertis, accoureront en même temps et formeront une masse considérable. N'importe quelles armes vous aurez, un croc, un croissant, une fourche : tout est bon. Il s'en aut beaucoup que tous les Chouans soient armés. »[1]

L'administration municipale de Marolles entretenait de bons rapports avec Charles. Le 20 frimaire (11 décembre 1799) elle lui écrivait :

« A Monsieur Charles, commandant une division de l'armée royale dans le Maine.

Monsieur,

Nous vous donnons avis qu'un de vos hommes est venu ce matin défendre de votre part de lire les instructions ci-

---

1. Voir *Archives d'Eure-et-Loire*. Parmi les documents que je possède sur la Chouannerie dans l'Eure-et-Loir, je crois devoir en citer un qui rappelle l'antique chêne de La Loupe et le nom de Marbot, père du célèbre auteur des *Mémoires*.

« Lettre des Administrateurs d'Eure-et-Loir au général Marbot, commandant la 17e division militaire.

Chartres 18 thermidor an VII (5 août 1799).

Il existe un chêne antique dans la commune et sur le bord de l'étang de la Loupe, (cet arbre vous appartient) dans le corps duquel est pratiquée une niche où avait été placée jadis une Vierge en faïence qui a été détruite à la Révolution. Un champignon qui était crû dans cette niche a fourni aux fanatiques l'occasion de crier au miracle, ils ont su persuader à une multitude ignorante qu'il avait la forme et la figure d'une Assomption.

Dès lors cette prétendue Vierge devint l'objet de la vénération ; d'un rayon de plus de 10 lieues on accourt pour l'adorer, on brûle des cierges en son honneur, un double grillage est établi pour entourer cette divinité ridicule. Aussitôt que nous fûmes instruits de ces rassemblements, nous nous empressâmes de faire enlever le champignon miraculeux, nous crûmes que cela suffirait pour dissiper le prodige, mais néanmoins les rassemblements continuent. Nous vous demandons donc l'autorisation de faire abattre l'arbre lui-même. »

Le général Marbot s'empressa de donner satisfaction aux membres de l'administration.

viles le jour de la décade dans l'église destinée par les lois à servir de temple décadaire.

Nous avons douté que cet ordre ait été donné par vous sans écrit, et afin que l'on ne puisse à l'avenir sous votre nom compromettre votre conduite, nous n'avons pas voulu vous laisser ignorer cette action. Lorsque, en signe de cessation d'hostilités, vous avez passé dans les communes du canton, vous n'avez point donné le conseil d'emfreindre les lois établies, et nous ne pouvons croire que vous ayez donné des ordres, qui s'ils étaient exécutés compromettraient notre existence politique.

Nous sommes dans ce moment remplis de dispositions de paix avec des sentiments bien sincères

Monsieur, vos concitoyens. »

Un jour on était en paix et le lendemain en guerre.

C'est peu de temps après l'occupation du Mans qu'eut lieu le principal exploit de Charles : la prise de Bellême. Les historiens du Maine en ont peu parlé ; il n'en a pas été de même de ceux du Perche, qui ont tous consacré de longues pages à cet évènement.

A cette époque Charles voulut entamer des opérations plus décisives que celles qu'il avait menées jusqu'à présent. Pour cela il entreprit de donner la main à Le Chandelier de Pierreville. Ce chef qui était à la tête de la légion du Perche, sous le commandement de Bourmont, sur la frontière du Maine, venait avec ses soldats de combattre la colonne républicaine du général Merle, commandant en Eure-et-Loir.[1]

Le 29 nivôse an VIII (18 janvier 1800) les Bellêmois saisirent une lettre de Charles dans laquelle il se plaignait

---

1. Voir : *Frotté et les insurrections normandes* p. 430 et suiv. Le Chandelier de Pierreville (Nicolas Philibert) né près de Rouen en 1771, après avoir été à la tête du cantonnement de Meslay, commandait alors la légion du Perche. Consulter sur son compte les *Mémoires* de Tercier, pp. 207, 230, 243, les *Memoires* de Billard de Vaux. T. I pp. 111, 194 et t. II pp. 205, 254, 385. Ce dernier parle de lui, après la paix, et raconte son passage en Angleterre. Il épousa à Mortagne une nièce de Puisaye, Mlle Caroline de Rougemont.

de n'avoir pas encore rencontré Le Chandelier. Il lui avait donné rendez-vous et il l'attendait cantonné avec 600 hommes dans les communes de Bellavilliers, Eperrais et St-Ouen et aux environs de la Perrière.[1]

Le 30 nivôse (19 janvier), à 9 heures du matin, quatre à cinq cents Chouans en uniforme, carmagnole courte et pantalon gris, chapeau rond à haute forme, cocardes et panaches blancs, ayant une cavalerie bien montée, paraissaient, divisés en deux colonnes, en vue de Bellême. Les uns arrivaient par la route de Mortagne, les autres voulaient prendre la ville à revers.[2] Irrité par la résistance qu'ils rencontrent, ayant déjà une dizaine des leurs tués ou blessés, ils menacent de brûler la mairie et de passer les défenseurs au fil de l'épée si dans trois minutes ils ne se sont pas rendus. La capitulation a lieu, les armes sont livrées. Les propriétés furent respectées, et à quatre heures du soir les envahisseurs évacuaient la ville.

Charles était au nombre des blessés : une balle l'atteignit à l'épaule. « On espère que la plaie pourrait bien le faire crever, attendu qu'il est avarié jusqu'aux dents, » écrivait le 4 pluviôse (25 janvier) le commandant de place de Mamers au général Delarue.[3]

Crétineau-Joly avance, on ne sait d'après quelle autorité, qu'une commission militaire réunie par les Chouans victorieux avait rendu le jugement suivant : [4]

« Le conseil de guerre de l'armée royale du Perche, attendu que MM. les municipaux de Bellême ont voulu défendre la ville contre une division de l'armée royale, et que par l'effet de leur résistance, ils ont été cause qu'une

---

1. Cette lettre devait être portée, dit-on, à Périgny, chez Got, frère du député du même nom, le fameux avocat consultant bellêmois.

2. Voir aux *Archives* de l'Orne L. 550, le rapport du citoyen Aubert, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale.

3. Voir La Sicotière, *Frotté* t. II p. 435.

4. *La Vendée militaire.*

balle a blessé le commandant Charles, les condamne à appeler un chirurgien pour panser son bras. »

Deux jours après cet épisode, le 1er pluviose (21 janvier) les Chouans, au nombre de huit à neuf cents, reparaissent devant la ville.[1] Les Bellêmois, sans armes, n'ayant reçu aucun secours, privés de plusieurs administrateurs qui s'étaient enfuis, n'opposèrent aucune résistance. Les envahisseurs firent célébrer la messe dans l'église St-Sauveur, se livrèrent au pillage et se firent remettre les armes et les contributions dûes par les particuliers, environ 15.000 fr. Soudain, au milieu de leurs opérations, ils furent attaqués par une troupe armée arrivant de Mamers. Le général Guidal avait fait partir d'Alençon[2] près de cent hommes, qui s'étaient grossis à Mamers d'une soixantaine de gardes nationaux. Il entra à Bellême au pas de charge, mais dût battre en retraite devant la résistance énergique des Chouans. Ceux-ci le poursuivirent sur la route de Mamers pendant plus de deux heures. Il ne fut de retour en cette ville qu'à huit heures du soir.

Les Chouans continuèrent le rançonnement de Bellême et le quittèrent le lendemain matin à 6 heures, se dirigeant sur Longny. Le soir même Guidal rentrait avec douze cents hommes à Bellême où ses troupes se conduisirent plus mal que les Chouans, (d'après les dires de Dugué d'Assé écrivant au ministre de la guerre) et où il ajouta par sa singulière attitude aux défiances existant déjà contre lui[3] Il se contenta de faire arrêter le commandant de Mortagne qui n'avait pas bougé devant Charles.[4]

---

1. Ils avaient passé la nuit du 19 au 20 janvier sur le chemin de Rémalard et la suivante à Mauves.

2. Alençon avait été, le 14 janvier, sérieusement menacé par les Chouans disséminés dans le pays. Voir La Sicotière, *Frotté*, t. II, p. 444.

3. Guidal, qui trahit tous les partis et joua un triste rôle dans l'assassinat de Frotté, était destiné à périr dans l'affaire de la conspiration du général Mallet.

4. Sur l'affaire de Bellême voir : *Mémoires* de Billard de Vaux. II pp. 244 et 385. Patu de Saint-Vincent, *Voyage pittoresque et histo-*

Après cette journée, la plus importante de la Chouannerie dans le Perche, les Chouans, qui s'étaient d'abord portés sur Longny, forcés de se retirer devant les troupes arrivant de Verneuil sous le commandement de Chambarlhac, revinrent à Longny le 5 pluviose (25 janvier). Le lendemain ils étaient à Tourouvre ; leur nombre atteignait encore cinq à six cents.

Le 7 pluviose (25 janvier) ils se dirigeaient sur Mortagne par le chemin qui débouche à la côte de Gaillons, à une lieue de cette ville, sur la route d'Alençon. Voici la sommation qu'ils adressèrent à la municipalité de Mortagne :

« Douze cents hommes marchent sur votre ville. Si vous ne m'envoyez pas aux Gaillons une députation chargée des clefs de votre ville, j'y entrerai tambour battant et fusillerai tout ce qui prendra les armes contre moi.

Les Chefs des légions royales de ce pays,
Ch. Robert,[1] Chandelier.

Mais se sentant talonnés par le général Merle et par Chambarlhac, que rallièrent bientôt la garde nationale et la gendarmerie de Mortagne, les Chouans battirent en retraite. Ils furent poursuivis sur la route d'Alençon. Les deux troupes se suivaient à très courte distance, échangeant des menaces, des défis et aussi des coups de fusils par intervalles. On se rappelle encore dans le pays cette déroute des Chouans. Ils traversèrent Le Mesle sans obstacle. Un des citoyens de cette ville, pour précipiter leur retraite, battit du tambour sans relâche, afin de leur faire croire à l'arrivée de troupes républicaines. Parvenus en face des

---

rique, p. 134 ; *Antiquités et chroniques percheronnes* par l'abbé Fret, t. III p. 294 ; *L'Orne Archéologique* de M. de la Sicotière, pp. 248 et 258 ; *Frotté*, du même, pp. 433 et suiv. ; Crétineau-Joly t. IV p. 87, Patu Deshautchamps, p. 602 ; *Fragments historiques sur le Perche*, par Pitard ; Duval, *Ephémérides* de l'An VIII ; Chassin, *Pacifications de l'Ouest* p. 660.

1. Charles Robert était Prévost de la Moissonnière, chef de la division du pays d'Auge. Il s'était joint un instant à Le Chandelier et à ses compagnons d'armes ; c'était le second de Picot.

taillis entre Le Mesle et Le Mesnil Broust, la nuit tombant, ils se débandèrent de tous côtés. Ils avaient perdu trente hommes tués, sans compter les blessés, cent quarante fusils et une voiture d'ornements d'église. Leurs prisonniers furent fusillés par les républicains.[1] Les fuyards se dirigèrent les uns vers Essai, la forêt d'Ecouves et Fontenai-les-Louvets ; les autres passèrent la Sarthe au bac de Montigny, traversèrent la forêt de Perseigne et arrivèrent à Saint-Remy du Plain, sous les ordres de Prévost de la Moissonnière, Brunet de la Renoudière et Boulvray. Guidal, commandant la subdivision de l'Orne, écrivait d'Alençon le 11 pluviose (31 janvier) au Général Berthier, ministre de la Guerre, pour lui annoncer son succès sur les Chouans dans la forêt d'Ecouves : « Hier, disait-il, mon aide de camp a exterminé à Fresnay les restes de la bande de Charles. »

En réalité les Chouans de Charles avaient gagné Saint-Christophe-du-Jambet ; quelques-uns avaient même poussé jusqu'à Ségrie. Boulvray qui ne voulait pas abandonner vingt-sept des leurs, blessés à l'affaire du Mesle, crut pouvoir rester jusqu'au lendemain avec eux.

Pendant la nuit, Guidal, averti par ses espions dirigea sur Saint-Christophe une centaine de chasseurs à cheval portant chacun un fantassin en croupe, et une compagnie d'Alençon. L'abbé Chaumont, aumônier des Chouans, fut enlevé au château de Saint-Aubin. Une demi-heure après, les Chouans mal gardés, selon leur habitude, furent surpris. Une déroute complète s'ensuivit ; les vingt-sept blessés furent passés par les armes, une trentaine d'autres périrent.

L'abbé Chaumont, sur le point d'être fusillé, fut assez heureux pour s'échapper ainsi que Boulvray et Prevost de la Moissonnière.

Le général Chambarlhac envoya au général Lefebvre la lettre suivante :

---

1. Voir la lettre du général Lefebvre au Premier Consul (8 pluviôse, 28 janvier) citée par La Sicotière dans *Frotté*, II, p. 439.

Chambarlhac au général Lefebvre.

« Arrivé à Alençon, le 9 pluviose, j'apprends, à dix heures du soir, qu'il y a un rassemblement de Chouans assez nombreux à Saint-Christophe. Je commande cent hommes d'infanterie et seize cavaliers pour les surprendre. Je réquisitionne, vu le temps affreux, les voitures nécessaires pour le transport..... Jaume, aide de camp de Guidal, jeune et intelligent, dirigeait l'expédition. A six heures du matin, le village est investi et les issues obstruées. Tous les Chouans ont été surpris ; quatre-vingt-dix ont mordu la poussière.

...Enlèvement de beaucoup de fusils, d'un baril de poudre, d'une trentaine de carmagnoles de Chouans, de douze chevaux harnachés, de cinq caisses de tambours. Enfin deux compagnies de Chouans, qui se trouvaient dans Saint-Christophe ont été entièrement massacrées.

Plusieurs chefs ont été tués dans cette affaire. L'aumônier de la division de Charles, prêtre refractaire, qui s'est rendu fameux par ses crimes dans le département de la Sarthe, a été pris et fusillé ainsi qu'un nommé Boulvray.

La surprise de l'ennemi a été telle qu'il n'a pas eu le temps de faire la moindre résistance.

Nous n'avons perdu personne, pas même un seul homme n'a été blessé.

Charles a été blessé à l'affaire du Mesle... Chandelier a succombé dans le combat d'aujourd'hui. »

Guidal écrivait de son côté qu'il avait donné une « rossée » aux Chouans dans la forêt d'Ecouves et qu'il les avait mis complètement en déroute. « Charles a dû licencier le reste de sa troupe. Frotté seul veut se battre encore. » (*Archives de la Sarthe.*)

Heureusement, beaucoup de ceux que les gasconnades de Chambarlhac[1] rangeaient parmi les morts, se portaient

---

1. Chambarlhac n'était pas brave au feu comme la plume en main. Il disparut à la bataille de Marengo, et on cessa de le voir pendant quelque temps. Plus tard il devint baron de l'Empire puis reçut la croix de St-Louis à la Restauration. Voir ; Sicotière, *Frotté*, II, p. 519.

assez bien. L'abbé Chaumont,[1] Boulvray, Le Chandelier, restèrent encore longtemps au nombre des vivants ! Ce combat de Saint-Christophe fut la journée d'agonie des Chouans. Ceux qui restaient se dispersèrent. Le général Merle, avec la moitié de ses hommes, se porta sur Mamers en fouillant Aillières, La Fresnaye et la forêt de Perseigne, puis se dirigea sur Nogent-le-Rotrou. Il écrivit de Chartres, aux administrateurs d'Eure-et-Loir, qu'il avait envoyé à Nogent soixante chasseurs du 2e bataillon de Paris et qu'il espérait avoir bientôt débarrassé cette région des brigands qui l'infestaient.[2]

---

1. Ce prêtre avait fait de nombreux baptêmes et célébré des mariages dans la contrée de Marolles. Il fut après le Concordat vicaire de Vendôme, et devint curé de Meslay. Le partage de sa succession eut lieu le 14 octobre 1834. Sur l'abbé Chaumont, voir *l'Espion* du 5 ventôse an V (23 février 1796).

2. *Archives* d'Eure-et-Loir.

CHAPITRE IV

La Pacification

Occupation de Marolles par les Chouans de Charles. — Leurs faits et gestes. Détails intimes. — Vilenies de la colonne mobile de Mamers. La fille Guillotin violée. — Rapports avec l'administration. — CHARLES négocie avec le général Delarue. — Sa lettre écrite à Chambarlhac *de sa forêt* de Marolles. — La journée sanglante du 13 février 1800. Combat entre les Chouans et les Bleus ; sept cadavres de Chouans jonchent le bourg. Mort du chirurgien Frénehard. — La chanson du cheval enlevé au pont d'Effes pour monter l'abbé Chaumont. Extrait des registres de décès de Marolles. — Retraite de CHARLES. — Sa soumission et celle de Le Chandelier de Pierreville. — Reddition de Chouans de la légion de CHARLES. — Les derniers épisodes de la chouannerie expirante dans le canton de Marolles. — Le Concordat du 15 Juillet 1801. — Retour de M. Ducastel dans sa paroisse. — Réconciliation générale.

Après la déroute du Mesle, les Chouans de la division de CHARLES étaient rentrés à Marolles : ils y avaient établi leur quartier général, et c'est de là qu'ils se portaient sur les communes voisines. Leur poste principal était sur la place, la maison de Jacques Mallard, qui avait pris la fuite. C'est là que furent mangés les bœufs du citoyen C..... de Rouperroux et les dindes du meunier Foulard.[1] Le citoyen Foulard, détenteur du moulin d'Effes (qui appartenait, avant la vente des biens nationaux, à l'abbaye de Tironneau et qu'il avait racheté des Hardouin), était en butte aux réquisitions des Chouans. Il fut souvent obligé de se cacher dans une souche creuse d'un des prés du voisinage, où il trouvait un asile ignoré avec deux autres personnes. On

1. Les propriétaires affirmaient n'avoir chez eux aucune de ces volailles. Un des royalistes cria : « Dindonnet ! Dindonnet ! » A ce cri accoutumé, les dindes se montrèrent.

voulait aussi son fusil et, bien qu'il prétendit l'avoir donné à un fameux républicain, Boucicaut, renommé par sa force, on parvint à le trouver. CHARLES plaçait chez lui un cheval et l'en rendait responsable.

Les Chouans allaient à l'auberge chez la femme Simon, ancienne domestique du prieur de St-Symphorien, M. de Lusigny. Cette maison a servi pendant longtemps de salle d'audience de la justice de paix et de mairie ; elle correspond à l'emplacement actuel du préau de l'école des garçons.

Beaucoup d'acquéreurs de biens nationaux furent persécutés par les Chouans. Ils firent mettre à genoux dans le cimetière Caillère et Fouasnon *la pipe* ; Gohier et sa femme furent « *tousés* », on voulut leur faire crier *Vive le Roy* ou prier Dieu.

Madame Menou, veuve du médecin, nièce de M. Villaine, fut aussi tondue. On menaça de brûler sa maison avec des fagots et de la paille si elle n'ouvrait pas, une nuit qu'on entreprit de faire une perquisition chez elle. Le père et la mère de M. Mohain, (maire de Marolles pendant de longues années,) furent également tondus. Moutin, le plus exagéré ou, pour mieux dire le seul exagéré des rares républicains de Marolles, fut de plus *promené sur la bourrique*.

Toutefois dans le pays, on craignait autant et même davantage les colonnes mobiles que les Chouans. Elles étaient composées de mauvais *garnements*, pillards, ne respectant rien, comme le prouve le fait suivant. Le 15 thermidor an VII (2 août 1799) une colonne mobile commandée par Gombaudière venant de Dangeul entrait à Marolles. Le sergent Demeude traîna dans l'écurie de J. Mallard la fille Michelle Guillotin, couturière de la Basse-Judée, qui se trouvait à 4 heures du soir dans la cour du presbytère. Elle réussit à s'enfuir à Gaugusse. Quarante à cinquante hommes de la colonne la relancèrent, la violèrent chez un nommé Marteau, qui parvint à les faire sortir. Ils l'entraînèrent ensuite dans le Clos-Briant où ils recommencèrent leurs outrages, puis dans les Bignons où elle s'évanouit. On la frappait de coups de baïonnettes pendant ses évanouissements. L'effroi régnait dans le bourg. Le maire et l'adjoint furent menacés de coups de fusil. M. Grignon, rédigea un

procès verbal de ces faits ; puis, en présence des menaces et des violences du commandant du détachement, se laissa arracher un certificat contraire. On acheta le silence de la victime pour mettre fin au procès qui en résulta et qui compromettait des fils de famille. Les colonnes furent licenciées pour insurbordination.

Les Chouans, auprès de Marolles, se réunissaient dans le bois de Mécorbon, près la Tuilerie de Courgains. Un des plus hardis était Thomas Champroux, qui allait frapper aux portes des républicains de St-Aignan en s'annonçant lui-même « Thomas Champroux, Chouan de Marolles. » Il protégeait les républicains de son voisinage, M. et Mme Mohain. Il fut tué par les colonnes mobiles de St-Célerin. Sinet Charles de Courgains se rendit aussi célèbre par sa force et son agilité ; Maquière participa à l'incendie des Pâtis. Citons encore Rochambeau, Valentin Fournier, Nicolas, le fils Maigné, Drouin, etc .[1]

Cependant l'œuvre de la pacification se poursuivait à Marolles, Le 29 pluviôse (18 février 1800), l'administration écrivait au général Delarue :

« Votre proclamation, qui accorde aux Chouans un nouveau délai de cinq jours pour rentrer dans le devoir, a été reçue le 26 au soir et publiée le lendemain 27 dans toutes les communes. Elle a produit tout l'effet qu'on avait le droit d'en attendre. Nous vous envoyons l'état des hommes qui jusqu'ici ont déposé leurs armes et passé leur déclaration de soumission aux lois de la République.[2] Nous espérons recevoir la soumission du reste des Chouans de ce canton demain et après-demain qu'expirera le délai. »

---

1. Un jour, pendant l'amnistie, il y eut rencontre pacifique, à Marolles, de la colonne de Charles et de celle du général Vincent allant à St-Aignan. Celui-ci avait fait mettre à sa troupe les armes en faisceaux. Charles mena le général Vincent vider une bouteille de vin avec lui à son quartier général. Puis ils se séparèrent. Quand les deux troupes se remirent en marche, l'une cria : *Vive la République !* l'autre : *Vive le Roi !*

2. L'administration avait dressé et transmettait 37 procès-verbaux de reddition à distribuer pour avoir des sauf-conduits.

Comme il entrait, disait-elle, dans les vues du général en chef, suivant la proclamation annonçant la reddition de M. Bourmont, « d'armer les propriétaires par le moyen des armes déposées par les Chouans, » elle demandait que ces armes lui fussent accordées et qu'on lui en indiquât le mode de distribution. Quelques-uns des Chouans qui s'étaient présentés devant les administrateurs ayant véritablement perdu leurs armes dans la déroute de Mortagne, ils demandaient que faire à cet égard.

Le 30 (19 février) les administrateurs écrivaient au commandant de Mamers, lui mandant qu'ils avaient réglé leur conduite d'après la lettre du général Delarue. Ils annonçaient qu'ils n'avaient délivré ce certificat qu'à ceux qui déposaient leurs armes et à ceux qui fournissaient la preuve qu'ils n'en avaient pas.

« Il est de fait que quelques-uns n'avaient encore que des fusils de chasse et que le chef royaliste Charles a pris des siens des fusils *lors du dernier rassemblement à Nouans.* Quant aux Chaplain, nous ne sommes pas très confiants sur ce qu'ils disent ; mais la colonne mobile de Mamers a emporté celui de l'ainé qu'il avait jeté en fuyant ; le deuxième a remis un fusil de calibre, le troisième a été désarmé à Nouans par ses chefs. Nous avons ressenti toute la peine et éprouvé des pertes pour le séjour que faisaient chez nous les royalistes ; mais que pouvions nous faire contre 200 ou 250 hommes armés ? »

Le 6 ventôse, (25 février 1800) ils transmettaient le tableau général des Chouans qui s'étaient rendus. Les armes déposées étaient, disaient-ils, cachées dans un lieu secret. Très peu en avaient connaissance ; mais, comme le bruit de leur enlèvement à force ouverte circulait, ils demandaient comment l'empêcher. Le 8, ils disaient, ainsi qu'on l'a vu, qu'ils avaient remis 39 fusils, dont 27 de calibre au citoyen Hayot, commandant du détachement envoyé la nuit dernière pour les rassurer.

De son côté, le 16 nivôse an VIII, (6 janv. 1800), Charles s'était présenté au général Delarue, commandant du département, pour réclamer quatre de ses soldats, qui avaient été arrêtés à la Bazoge pour avoir enfreint les articles du

traité de suspension d'armes. Le général se refusa constamment à cette demande en lui faisant part des procès-verbaux qui constatent leur délit.[1]

Quelque temps plus tard, le 20 pluviôse (19 février), Charles, se disant réfugié dans les bois de Marolles avec une partie des siens, écrivait au général Chambarlhac (qui était parti avec la moitié de la garnison de Paris pour l'Orne et était arrivé à Alençon le 9) :

« Je vous écris du milieu de ma forêt[2] pour vous dire que j'ignorais que Bourmont et autres avaient mis bas les armes. Je désire également traiter avec vous. Désignez-moi le lieu où je pourrai me rendre. Il est temps que le sang cesse de couler et de rendre les bons paysans à leurs travaux. »

Le général expédia cette lettre au Premier Consul par l'intermédiaire d'un aide de camp. Le 25 pluviôse, (15 février) un grand nombre de Chouans se rendaient et posaient les armes.

Le 12 pluviôse (1er février) le commissaire Mallard avait écrit aussi que les Chouans « avaient séjourné à Marolles en grand nombre le mois dernier, qu'ils avaient enlevé 60 quintaux de froment à deux acquéreurs de biens nationaux mis à contribution, et qu'ils les avaient partagés entre ceux de leur parti, dans sa maison. »

La paix définitive (on n'en était encore qu'à une paix armée) approchait. La suspension d'armes convenue entre Hédouville et Bourmont lors des conférences de Montfaucon, qui avaient succédé à celles de Pouancé, s'effectuait lentement. C'est alors, à la veille de la réconciliation des partis opérée par Bonaparte que se passa à Marolles la scène la plus sanglante, la seule sanglante même, de toute la guerre dans cette commune.

---

1. Voir les *Affiches de la Sarthe*. On y dit Charles ayant 5 pieds 6 pouces et frère de Charles La Touche, de St-Calais.

2. Cette soi-disant forêt et les bois de Marolles consistaient simplement en un petit bois près de Mécorbon. Il a été essarté au lendemain de 1830.

Les Chouans, étaient là au nombre de 4 à 500 hommes, disent les uns, de 200 à 250 suivant les autres, commandés par Charles. Ils occupaient paisiblement Marolles, pleins de confiance dans la paix, ne se gardant nullement, comme d'ordinaire. Le jeudi 20 pluviôse (10 février 1800), à 9 h. du matin, ils étaient surpris par la colonne mobile venant de Mamers bien qu'ils aient été avertis, dit-on, par Madame Villaine. Ils étaient épars dans le bourg et dans les maisons.

Comment l'affaire commença-t-elle ? C'est ce qui est toujours resté un peu obscur. « Nous ignorons, dit le procès-verbal de la municipalité, de quelle manière l'affaire a commencé, et il est de fait qu'elle a été très subtile et très prompte. »

Les habitants du bourg aperçevant le feu de la mousquetterie et la colonne allant au pas de charge se renfermèrent dans leurs maisons pour éviter le danger. Les républicains prétendaient qu'un chouan d'Alençon avait tiré le premier un coup de feu de *l'audience*. Quoiqu'il en soit la colonne mobile arrivant par la route de Courgains fit une décharge avant même d'être parvenue sur la place, de l'endroit situé aujourd'hui devant la maison où est l'ancien colombier du presbytère.

Ce fut le signal du massacre, et six cadavres de chouans jonchèrent bientôt le terrain.

Tout Marolles était dans l'effroi, et indigné de la cruauté des Sans-culottes. Ils massacrèrent dans le cimetière, au pied de l'ancien cadran, deux jeunes gens de seize à dix-huit ans, les nommés Charpentier et Petithomme fils qu'ils avaient pris le matin même à Monhoudou et amenés à Marolles. Ces enfants étaient sans défense et s'étaient rendus ; on les avait pris le matin dans leurs lits, ils étaient en sabots et avaient guidés la colonne. Comme les fusils refusaient de partir, on les tua à coups de baïonnettes.

Auprès de la maison du citoyen Lalande dans le bourg, on trouva le cadavre de Brisefer. C'était le nom de guerre de Provost de Fresnay ; il était armé, (il fut tué dit-on par Abot Guillochon.) Dans le champ de la *Fosse Jacques* à la Védière était le corps d'un inconnu, taille d'environ 1 mètre 68 cent.

cheveux blonds âgé d'environ 30 ans, son nom de guerre était *La Gâtine*.

Dans un clos du citoyen Claude Moutin on trouva le cadavre de Louis Prod'homme de Chevaigné canton de Javron ; son nom de guerre dans les Chouans était *la Rose*.

Ces deux derniers réfugiés dans les maisons, et entendant le cri : Voici les Bleus ! se crurent mal cachés et s'enfuirent. L'un, qui était chez M. Lalande, fut tué dans la Piquetterie, l'autre qui fuyait à travers champs fut tué au moment où il arrivait à la route de Bonnétable ; à la fin son trouble était tel qu'il croyait fuir, et qu'il ne marchait plus.

La mort la plus regrettable fut celle de M. Etienne Marin Frénéhard, chirurgien, officier de santé. Il était dans le bourg à l'arrivée de la colonne et se sauva par les ruelles et les jardins du côté de la maison de Blossier son beau-frère. Il fut rejoint ; on lui demanda sa trousse, il la donna ; il se dirigeait du côté de sa maison (située où a demeuré longtemps Fouasnon l'horloger), quand il fut tué presque devant sa porte dans le chemin de Marolles à Bonnétable, près la Bauberie. M. Frénéhard était sans armes, il portait une cocarde blanche. Son corps fut trouvé percé de plusieurs balles dans la gorge, la tête, la poitrine, etc. Il fut généralement regretté : c'était dit-on le meilleur homme du monde. Ses convictions catholiques et royalistes l'avaient déjà plongé dans les cachots de la Terreur avec Elie Blossier qui avait épousé sa sœur. Arrêté à la fin d'octobre 1793 à la suite du mouvement du 1er août à Marolles, il fut détenu avec Blossier et Cureau dans les maisons d'arrêts du Mans et de Mamers, transféré dans celle de Chartres lors de l'approche des Vendéens, puis réintégré dans les prisons de la Visitation du Mans. Il n'avait été mis en liberté que le 7 thermidor an II (25 juillet 1791) ainsi que les deux autres par le Comité de surveillance révolutionnaire du Mans, grâce aux attestations données par la municipalité de Marolles. Il n'avait ainsi échappé aux prisons de la Terreur que pour venir tomber sur le seuil de sa maison, au milieu de ses concitoyens, sous les balles des Sans-culottes de Mamers.

Ceux-ci se conduisirent indignement : non seulement ils prirent les armes de leurs victimes, mais ils les dépouillèrent de leurs vêtements et ne leur laissèrent que leurs chemises et leurs pantalons. Tous les corps étaient criblés de coup de feu et de baïonnettes et couverts de sang.

Les six cadavres furent transportés dans l'église, au bas de la tour, et exposés aux regards du public pour obtenir des renseignements sur les inconnus. La foule admirait le cadavre de M. Frénéhard : les femmes disaient qu'il avait l'air d'un saint et qu'il ressemblait au Crucifix. Cette mort l'avait ennobli.

Une autre personne succomba encore, c'était le fils de Suchet tambour de la commune âgé de 12 ans. Il n'eut pas le temps d'entrer dans une maison, tant fut brusque l'attaque, et reçut une balle dans la tête, dont il ne mourut pas sur le coup.

Jean Chaplain l'huissier, qu'on appelait *Chaplain le pape*, fut plus heureux : il jeta son fusil en fuyant et se réfugia chez un boisselier, où il prit des instruments de travail, et fut regardé par les Bleus comme un ouvrier. La colonne emporta son fusil ; Chaplain fit sa soumission quelques jours après.

Après ce malheureux évènement, Charles dût quitter Marolles avec ses hommes et opérer sa retraite. Un cheval fut enlevé chez le meunier du pont d'Effes pour faire monter l'abbé Chaumont. Le citoyen Foulard regretta fort son cheval et en voulut à l'abbé Chaumont. A son retour après le Concordat, il voulut le rendre responsable de cet enlèvement. De là cette chanson satirique, longtemps conservée dans le pays et que j'ai entendu fredonner au petit-fils de la victime elle-même, Prosper Foulard.[1] En voici un couplet :

Connaissez-vous Foula(rd),
Qu'a fourni d'un cheva(l)
Pour monter un soldat,
Et il s'en souviendra...
Il s'en fut à la ville

---

1. Les pauvres de Mamers conserveront longtemps la mémoire du généreux legs qu'il a fait à l'hospice de cette ville.

Voir ses républicains,
Disant : je ne suis pas quitte
Ils veulent mon moulin.[1]

L'administration de Marolles rédigea le procès verbal de cette sanglante affaire, dont elle joignit des copies aux registres des sépultures.[2]

A la date du 24 pluviôse an VIII (14 février 1800) on lit dans les registres de l'état civil : « Jean Chardon, officier public, ayant appris qu'après une fusillade donnée par la colonne mobile de Mamers ce matin, il y avait un cadavre sur le chemin de Marolles à Bonnétable près le bourg, nous nous y sommes transportés, en présence de Pierre Grimault, âgé de 33 ans, et de Pierre Hatel, âgé de 32 ans ; avons reconnu que Etienne Marin Frénéhard, exerçant la profession d'officier de santé, originaire de Marolles, âgé de 47 ans, issu d'Etienne, et de Louise Lépinay, de la commune, est décédé des suites de plusieurs coups de fusil à balles dans la gorge, la tête et la poitrine... Ayant ensuite appris qu'il y avait cinq cadavres, dans le bourg et aux environs, morts de coups de fusil, nous nous sommes transportés dans les chemins et pièces de terre en présence de Grimault et de Louis Grignon, adjoint municipal. Avons reconnu qu'il y avait cinq cadavres dont quatre imparfaitement reconnus, étant meurtris de coups et couverts de sang, et le cinquième tout-à-fait inconnu et cependant ne sont pas de la commune de Marolles ; lesquels individus étaient sans vie. Le tout suivant notre procès-verbal en double dont copie est ci-jointe. »

Charles opéra le licenciement de ses soldats, qui eut lieu définitivement à Nouans. Quant à lui, il accentua son ralliement au gouvernement consulaire, il demanda du

---

1. On voit figurer dans la suite de la chanson son beau-frère Guittier qui, comme lui, avait épousé une Tison, Brissard des Pâtis, etc., etc..

2. C'est cette journée que le Père Piolin (X, 81) raconte de la sorte : « La garde mobile assassine un homme paisible nommé *Pecnard* et trois royalistes, dont deux jeunes gens tués à coups de baïonnettes dans le cimetière. »

service dans l'armée de Bonaparte. Il se fit rayer dit Chassin, de la liste des émigrés, réclamant pour lui et pour son lieutenant des grades dans l'armée française équivalant aux leurs. Il conserva d'ailleurs des accointances avec le parti royaliste. C'est probablement lui, et non pas Tercier, dont il est question, quand Fouché, vers 1800, soupçonne un nommé CHARLES d'être un des agents de correspondance du comité du parti royaliste.[1]

M. de la Sicotière (*Frotté*, III, 539) dit que Le Chandelier et Charles (Gondé, Gondé de la Chapelle) bien que signalés alors par Bonaparte lui-même « comme *deux scélérats couverts de tous les crimes* qu'il faut arrêter à tout prix[2] », se dérobèrent également à toutes les poursuites.[3]

C'est à l'amitié du regretté M. de la Sicotière que je dois les renseignements inédits que je reproduis ici. Ils sont relatifs à l'application de la loi aux Chouans de la division de Charles qui s'étaient rendus ou qui avaient été arrêtés.

« 18 brumaire, an VIII (9 novembre 1799), ordre au général Guidal de conduire au Mans : 1° Fse Bouton, Ve Hupier, d'Ancines, 44 ans, arrêtée la veille par le Commissaire de l'Administration de Mamers, par mesure de sûreté.

2° Fse Verse, Ve René Louatron, d'Ancines, 72 ans.

3° Marguerite Lizot, 48 ans, d'Ancines.

4° Ch. Fis Tascher, 34 ans, et Tascher fils, 21 ans, d'Ancines, arrêtés comme chefs d'émeute.

5° Jean Laridon, 32 ans, de Monhoudou, arrêté comme chouan par la force armée.

6° Jacques Grouas, de Monhoudou, 30 ans, arrêté comme receleur de brigands.

7° François Poisson, 45 ans, de St-Calez, arrêté comme royaliste.

8° Jacques Legendre, 63 ans, de St-Calez, arrêté comme royaliste.

---

1. *Mémoires* de Tercier, p. 374.

2. *Corresp.* de Napoléon, 1er ventôse an VIII.

3. Le Chandelier se déguisa en marchand de bœufs. Il avait d'abord fait sa soumission à Alençon. Il s'évada dès le 10 mars (cf. Frotté, III, 539.)

9° Jean Mallard, 46 ans, de Marolles, arrêté comme protecteur de brigands.

Tous arrêtés la veille, c'est-à-dire le 17 brumaire.

18 brumaire, envoyés au Mans, par ordre de Guidal, arrêtés la veille :

1° Pierre Gaïgneau, de Vezot, arrêté comme chouan.

2° François Leterne, de Loubers (Tarn), arrêté comme chef de brigands et déserteur de la 28me 1/2 brigade.

3° Joseph Moulin, de Marolles, 22 ans, arrêté comme brigand.

4° Michel Dutertre, de Sillé de Philippe, 15 ans, arrêté comme brigand.

5° Louis Roullée, de Courgains, arrêté comme chouan.

6° Pierre Roger, de Marolles, arrêté comme brigand.

7° Jean François Chenel, de St-Longis, 48 ans, arrêté comme protecteur de brigands.

8° Joseph Baron, déserteur de la marine.

9° Louis Chevalier, de Courgains, arrêté comme brigand.

10° Pierre Cuigné, de Courgains, 22 ans, arrêté comme brigand.

19 brumaire (10 novembre). Par ordre de Guidal, sont conduits au Mans, ayant été arrêtés le 17 :

1° Alexandre Grouas, de Monhoudou, 49 ans, arrêté comme protecteur de brigands.

2° René Rochet, de Toigné, arrêté comme protecteur de brigands.

3° Jean Hourne, de Toigné, 33 ans, arrêté comme protecteur de brigands.

15 frimaire an VIII (6 décembre 1799) arrestation par ordre de Kéralio, commandant de place à Alençon, de Beauvais, dit *Tancrède*, de Moulins, qui s'évade le 19.

16 nivôse (7 janvier 1800), envoi à Laval de Joseph Grudé, de Ségrie, arrêté le 5 nivôse prévenu de *chouannage*.

24 ventôse (16 mars), envoi à Caen par ordre de Guidal, de Louis Turpin, dit Francœur, de René, arrêté comme capitaine de Chouans le 19.

8 germinal (30 mars), mise en liberté de François Chaumont, de Bourg-le-Roi, arrêté par mesure de sûreté, le 5, âge 32 ans, parent de l'abbé Chaumont.

3 messidor (23 juin), Mathurine Ravaudet, de Courgains, 18 ans, arrêtée comme prévenue de brigandage.[1]

Le tableau général des Chouans qui s'étaient rendus fut envoyé à l'administration. Les armes remises avaient été déposées dans un lieu secret ; le bruit circulait, le 26 février, qu'elles devaient être enlevées la nuit suivante ou celle d'après, à force ouverte par une bande de voleurs. La municipalité eut recours, ainsi qu'on l'a vu plus haut, au commandant de place de Mamers, qui envoya un détachement sous les ordres du citoyen Hayot, auquel on remit 39 fusils, dont 27 de calibre, et le complot fut déjoué.

Les Chouans qui s'étaient rendus étaient soumis à quelques mesures de sûreté. Si le sauf conduit n'indiquait pas le lieu où ils devaient fixer leur demeure, le passeport à eux délivré indiquait les marchés où les fils de cultivateurs étaient obligés d'aller acheter et vendre.

Soixante à quatre-vingt chasseurs furent cantonnés dans la commune pour le maintien de l'ordre dans la région. Ce cantonnement était surtout nécessaire pour assurer le transport de l'argent des contributions et la sûreté des percepteurs spécialement menacés. Le 7 germinal (28 mars), le citoyen Richer, percepteur à Dangeul et « hôte » vit sa caisse dévalisée.

Vers six heures du soir deux hommes sans armes, soi-disant voyageurs, vinrent demander à loger chez lui ; après qu'ils eurent soupé, deux autres se présentèrent à la porte qui était fermée. Les premiers arrivés s'empressèrent de leur ouvrir et reçurent chacun une arme (ceux qui entrèrent étaient aussi armés) pendant qu'il en restait encore au dehors à faire sentinelle. Les quatre hommes s'annoncèrent comme chasseurs du roi, menacèrent et maltraitèrent Richer, et après perquisition s'emparèrent de 520 fr. provenant de ses recettes. Sur son refus de donner 4.000 l. ils le frappèrent à coups de crosses de fusils, le renver-

---

1. Parmi les Chouans de Marolles, je ne vois de porté pour l'avancement en 1814, que Maigné, qui fut alors proposé pour le grade de lieutenant.

sèrent par terre, le menacèrent de le tuer à coup de baïonnettes ou de le fusiller. Ils le firent monter dans une chambre haute, ouvrir ses armoires et prirent de l'argent. On lui présenta une lettre du 14 mars écrite au nom de Louis XVIII signée : Leguy Lauvinez chef de division : en le sommant de porter le 16 dans un lieu désigné 730 livres.

C'étaient là les derniers exploits des Chouans insoumis ; les royalistes n'avaient pas participé à ces vols.

De son côté l'administration faisait protéger l'argent des percepteurs. Ceux-ci en cas de danger devaient se rendre dans la commune la moins exposée et étaient même autorisés à résider au chef-lieu et à y percevoir leur recette.

Les vols isolés continuèrent seuls pendant longtemps. Le 3 mars sur les cinq heures du soir deux brigands armés chacun d'un fusil avaient arrêté le citoyen François Dugast, aubergiste à St-Aignan, et percepteur par intérim des contributions de la commune de Marolles, et lui avaient volé à force ouverte, dans le chemin tendant de Marolles à St-Aignan, une somme de 300 fr. 35 provenant de sa recette.

Dans la nuit du 1er au 2 mars quatre brigands armés de fusils, sabres, etc., et faisant partie des bandes qui parcouraient le pays pour y commettre des vols et brigandages se présentèrent au lieu de Beaucé situé en Moncé et habité par la Ve Riousse. Ils entrèrent dans la maison en se disant de la colonne mobile de Mamers. Ils déclarèrent à la Ve Riousse, qu'il leur fallait 1.200 francs ou sa vie. Elle fut obligée de leur donner 222 francs qu'elle avait : l'un des brigands s'empara en outre du fusil d'un domestique de la ferme, et dit que si on avait le malheur de les nommer et de les dénoncer, ils reviendraient mettre le feu dans les bâtiments. Le 16 avril le brigadier de la gendarmerie de Mamers arrêta comme complices de ces vols commis à main armée Jean Rozard âgé de 22 ans, tisserand à Dissé, François Charles cultivateur à Courgains, Jacques Fouquet, 44 ans, tireur d'étain à Thoigné, né à Avesnières, et François Jousselin, journalier à Thoigné. Ils furent conduits dans la maison d'arrêt de Mamers ; mais trois d'entre eux parvinrent à s'évader ; il ne resta de

détenu que Jacques Fouquet. Rozard fut cependant repris plus tard et écroué.

Le 20 germinal an IX (10 avril 1801), un fait regrettable eut encore lieu à Marolles. Deux individus d'Alençon, arrivés en cette commune et descendus chez Chamdavoine, furent vus rôdant autour de l'habitation de Vayer, percepteur, qui vendait aussi du tabac. Il demeurait dans le lieu qu'on a longtemps appelé le vicariat, c'est-à-dire l'ancien presbytère. Le bruit se répandit que c'étaient des Chouans non soumis, qui venaient pour dévaliser le percepteur. Un d'eux chercha à s'évader du côté du Chêne Marais ; on cria : feu ! feu ! et le fugitif tomba mort.

On inséra dans les *Affiches du Mans*, que le *chef des Chouans* Aubry, dit *l'ami du roi*, avait été tué en prenant la fuite, et que Provost, dit *Ruine-Nation*, avait été conduit en prison à Mamers.

On inscrivit à la date du 20 germinal sur le registre de l'état-civil le décès d'Aubry, âgé de 22 ans environ « fils du citoyen Aubry d'Alençon, tué d'un coup de feu dans un rassemblement contraire aux lois. »

Bientôt Bonaparte, par le plus grand acte de son gouvernement, le Concordat (15 juillet 1801) mettait fin à la querelle religieuse et faisait succéder l'apaisement à la discorde qui, depuis près de douze ans, divisait les Français.

L'église avait été rendue au culte pendant l'occupation passagère des royalistes et, au milieu de décembre 1799, Charles avait fait défendre à la municipalité, comme on l'a vu, de lire dans l'église, le jour de la décade, les instructions civiles, lois et décrets.

La plupart des royalistes avaient déposé les armes dès mars 1800. La municipalité du canton avait cessé ses fonctions au mois de mai ; les églises délivrées des fêtes décadaires, se rouvraient partout aux cérémonies catholiques. A partir *du 30 may*, M. René Guitton, vicaire de Mézières, célébrait à Marolles les différents offices religieux.[1]

---

1. M. Guitton devint curé de Monhoudou le 7 sept. 1800. Il fut installé par M. Ducastel, puis s'en alla à Janzé en 1806. L'église de Monhoudou, dont tout le mobilier avait été porté au chef-lieu du

Enfin, le 27 juillet 1800, était rentré M. Ducastel.[1] Ce fut un jour de joie pour Marolles. M. Ducastel arriva chez M. Poisson du Breil, à la Touche. Quand on eut appris son retour, tous les enfants du bourg allèrent au devant de lui, et M. Ducastel pleura en les embrassant. Il commença par réhabiliter les mariages et baptiser les enfants qui, faute de prêtres, n'avaient pas reçu le baptême, fut nommé supérieur de la Mission de Mamers et exerça cette active fonction jusqu'en 1802. A cette époque se place la réorganisation du culte par Mgr de Pidoll.[2]

Peu à peu tous les vestiges de la lutte s'effaçaient et la réconciliation s'opérait entre les enfants d'une même patrie, que le renversement de la vieille royauté française et surtout l'atteinte portée à la foi religieuse par l'Eglise constitutionnelle, l'athéisme de la Terreur et les mômeries de la Théophilanthropie[3] étaient venus troubler si profondément.[4]

---

district, sauf les saints cachés sous les lambris de la chapelle, était si pauvre alors que M. Guitton dut se servir de vases sacrés en fer blanc.

1. Il écrivait à cette date sur les registres paroissiaux : « 27 juillet 1800, je suis rentré dans ma paroisse. *DUCASTEL.* »

2. Consulter 1° *Le conseil administrateur du siège vacant* (31 juillet 1801) 4 p. in-8 (Dureau). Signé : *Chevalier.* L'abbé Chevalier, de Dangeul, est celui qui, caché sous le nom de *Petit Manet*, échappa à toutes les recherches. Il a laissé une grande notoriété dans le Saosnois. — 2° *Le conseil ecclésiastique aux fidèles catholiques* (8 août 1801) 4 p. in-8, sans nom d'imprimeur. — La première lettre pastorale de Mgr Pidoll est datée de Paris, le 26 juin 1802.

3 Consulter la thèse récente de M. Mathiez, *La Théophilanthropie* in-8 (1904).

4. On a pu voir, par cette étude, comment, à l'aide des témoignages oraux il était possible de ressusciter, à plus de cent ans de date des évènements locaux, au lieu qu'en s'en tenant à des documents d'archives, comme l'a fait M. Jean Morvan dans *Les Chouans de la Mayenne*, on est réduit à une monotomie désespérante.

LIVRE II

L'enlèvement de Clément de Ris, ou une « ténébreuse affaire »

Charles Gondé, principal auteur de l'enlèvement du sénateur Clément de Ris, à Azay-le-Rideau, le 23 septembre 1800. — Pénombre dans laquelle est resté cet évènement, que Balzac a appelé « une ténébreuse affaire ». — Diverses hypothèses sur le rôle de Charles, d'après Forneron, M. E. Daudet, et M. Carré de Busserolle. — Ce dernier a approché le plus près de la vérité. — Charles Gondé vendu à Fouché. — Pour se soustraire aux recherches de la police, qui soupçonne ses relations royalistes, et pour obtenir sa grâce, il se déshonore en dénonçant ses complices. — Rôle et témoignage de Carlos Salbat. — Condamnation des victimes du dénonciateur et de Mme Lacroix, maîtresse de Charles Gondé. — Opinion de M. Sardou sur l'enlèvement de Clément de Ris. — Vie de Charles, ses aventures, son internement à Bicêtre, jusqu'en 1806.

Après ce premier épisode de la vie du chef de Chouans, Charles Gondé, en voici un second, moins inconnu, mais resté cependant fort obscur, et qui surprend après l'histoire des combats livrés dans le Saosnois. C'est l'enlèvement du sénateur Clément de Ris le 2 vendémiaire an IX (29 septembre 1800). Charles Gondé en fut le principal auteur.

Après la pacification, Charles avait conservé des accointances royalistes. Il était considéré comme un suspect par le chef de la police consulaire Fouché. De là, le rôle qu'il joua dans cette *ténébreuse affaire*, comme l'a appelée Balzac, qui s'en est inspiré pour un de ses romans. M. Carré de Busserolle a récemment apporté un peu plus de lumière que ses devanciers dans l'appréciation de ce complot, qui eut une fin si sanglante et si poignante. Il a cependant lais-

sé un point encore dans l'obscurité. CHARLES fut-il d'abord un instrument dans la main de Fouché, qui tenait à s'emparer des papiers du sénateur, soi-disant son complice dans la conspiration contre Bonaparte ? Ou bien cet enlèvement fut-il accompli par sa seule initiative, dans le but de se procurer un riche butin, comme il avait fait pendant la guerre ? Ne serait-ce qu'après coup qu'il se vendit à Fouché, quand il s'aperçut qu'il s'était engagé dans une affaire quasi-inextricable, qui ne devait pas lui procurer grand profit ? On peut choisir entre les deux explications : aucune des deux n'est à l'honneur de Gondé. D'après ce qu'on a vu, on serait tenté de croire que, se sentant suspect aux yeux de Fouché, il s'est vendu au chef de la police pour se soustraire à sa surveillance, en lui promettant de mettre à son service les relations qu'il avait conservées dans le parti royaliste. M. de Busserolle me paraît, je le répète, être arrivé plus près de la vérité que les historiens antérieurs.[1] D'après lui, CHARLES, avec ses affidés, avait procédé tout d'abord pour son compte à l'enlèvement du sé-

---

1. Cf. Carré de Busserolle, *Enlèvement et séquestration du sénateur Clément de Ris*, Tours, 1872. in-4° de 41 pages et *Vérité et curieuses révélations sur l'enlèvement du sénateur Clément de Ris*, Niort, 1900, in-12. — On a été jusqu'à dire, sans preuve aucune, que M. de Bourmont lui-même avait trempé dans cette affaire et s'était entendu avec Fouché pour la libération du sénateur Tourangeau. C'est la thèse qu'après M. Forneron vient encore de soutenir M. Ernest Daudet (*La Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire*, 1895, in-12, pp. 91-128) D'après M. de Martel, *La Machine infernale*, (pp. 302-370), Fouché aurait essayé de profiter de cette affaire pour supplanter Bourmont, auquel Bonaparte songeait alors pour remplacer Fouché. D'après M. Madelin (*Fouché*, I, p. 320) il ne serait pas impossible que Fouché ait usé dans cette affaire d'une adresse infernale, avec la lâche complicité de Clément de Ris lui-même dont on aurait repris les papiers « dans cette affaire tragi-comique. » — C'est à dessein que je suis laconique sur l'affaire Clément de Ris, sur laquelle tout le monde est à même de se renseigner facilement. Je n'aime pas à répéter ce que les autres ont dit avant moi. — Voir encore *dossiers Clément de Ris*. Arch. Nat. F. 7, 6265, et dossiers Bourmont F. 7, 6232

nateur, afin de se procurer des ressources pécuniaires. Puis il était entré en relations avec Fouché afin de tirer parti sans danger de cette aventure. Dans la suite, il s'était entendu avec Carlos Salbat, autre Chouan vendu à Fouché. Il avait reçu de Fouché, directement ou par l'intermédiaire de Salbat, la promesse d'une grâce entière, contre la dénonciation de tous ceux qui avaient coopéré avec lui à l'arrestation de Clément de Ris.

Charles avait trahi lâchement et livré ses complices. Il n'avait pas même hésité à dénoncer Madame Lacroix qui, dit-on, avait été sa maîtresse, et s'était déshonoré par sa complaisance envers le policier de Bonaparte.[1]

Le Chouan Carlos Salbat qui a consigné plus tard, dans une lettre écrite à un de ses amis, les rapports de Charles avec Fouché, déclare que, en le présentant au ministre de la police, il en fit le plus brillant éloge : « C'est, dit-il, un officier émigré, brave, ayant beaucoup de moyens, d'un excellent ton.[2] »

Bonaparte, irrité de la ténacité de Charles et de Le Chandelier, les signale dans sa correspondance comme deux scélérats couverts de tous les crimes, qu'il fallait arrêter à tout prix. On n'a pas sur le compte de Charles,[3] pour la période qui suit immédiatement sa reddition, des renseignements aussi détaillés que sur le compte de Le Chande-

---

1. On remarquera que ceux qu'il dénonça (le marquis Du Moustier, de Cauchy, le comte de Mauduisson, Gaudin, dit *Monte-au-ciel*, Renard) habitaient la frontière du Maine et de l'Eure-et-Loir, c'est-à-dire le pays où avait combattu Charles. Aux Archives de la Sarthe (L 171), on voit, à la date du 2 brumaire an VII, la mention d'un mandat d'amener contre Gaudin Charles, dit *Monte-au-ciel*, qui logeait quelquefois alors chez la citoyenne Jardin au Mans.

2. Cf. Carré de Busserolle, *Révélations ...*, p. 37. Cet auteur l'appelle toujours *le beau Charles*, ce qui est conforme aux souvenirs qu'il a laissés dans le Saosnois et ce qui facilitait les relations de galanterie que, comme Picot, il entretenait avec les femmes du pays.

3. Il est probable qu'il était revenu un instant habiter le Blésois après la paix.

lier et de sa belle-mère, Madame de Rougemont. On sait cependant que toute la famille de Gondé fut arrêtée comme suspecte de correspondance avec lui en février 1800.[1]

Dès le mois de floréal an VIII, Charles se rendait dans la Sarthe. A ce moment, il adressait spontanément au préfet du département une lettre dans laquelle il protestait de sa franchise, de sa loyauté et de sa soumission. Son intrépidité et son audace bien connues le firent choisir par Fouché pour l'expédition entreprise contre le château de Clément de Ris à Azay-le-Rideau. Une fois l'enlèvement accompli, il ne resta pas longtemps en prison, grâce à l'intervention du ministre. Une note de police déclare que, en raison de sa conduite dans la délivrance du sénateur, on lui avait promis qu'il ne serait pas recherché pour cette affaire. Il ne fut pas jugé, à cause de ses révélations ; il eut sa grâce entière. Rendu à la liberté, il se réfugia en Angleterre.

De là il passa en Hollande, où il vécut pendant quinze mois, probablement avec l'argent de Fouché. Le ministre de la police voulut cependant le faire arrêter, bien qu'il habitât sur territoire étranger, car, disait-il, il était le même que celui qui avait proposé et exécuté l'enlèvement du sénateur Tourangeau. Il fut saisi à Bruxelles et amené immédiatement à Paris.

A la date du 19 mai 1801, le préfet de police demande au ministre de la justice le transfert de Charles Gondé, devenu fou, au quartier des insensés à Bicêtre. Un certificat de médecin est joint à la requête. La maladie qui causa la folie y est indiquée : c'est celle qu'attribuait à Gondé l'espion qui faisait les révélations que l'on sait sur les officiers de Bourmont.

M. Carré de Busserolle a raconté les premiers rapports de Charles Gondé avec le ministre d'une façon trop précise pour que j'insiste sur ce sujet. Il étudie également le rôle qu'avait joué ce chef de Chouans dans l'arrestation de Clé-

---

1. M. de la Sicotière, *Louis de Frotté*... II, 576 cite le *Journal des hommes libres*, 15 et 25 pluviose ; Beauchamp, IV. 586 : Cf. Chassin, p. 616.

ment de Ris, ainsi que la part prise à sa délivrance par Carlos Salbat, Arthur Guillot de la Poterie, Charles de Sallaberry et Robert Couteau.[1]

Voici ce que cet auteur dit de Gondé : « Le chef de brigands erra dans les départements d'Eure-et-Loir, de la Sarthe et de Loir-et-Cher. Un beau jour le préfet de Blois le fit coffrer par la gendarmerie. » Conduit à Paris, ce serait en ce temps-là que Gondé aurait fait des dénonciations contre le marquis de Cauchy, le comte de Mauduisson, Gaudin dit *Monte-au-ciel*, et un ancien officier du nom de Renard. Il y avait eu accord entre eux pour se procurer coûte que coûte des ressources en vue de rallumer la guerre civile. « Admis à combattre dans les rangs royalistes, dit M. de Busserole, Gondé eut un pied dans le camp des Chouans et un autre dans le cabinet du ministre de la police. » Constatons, avec cet écrivain, que l'évènement arrivait fort à propos et avec une opportunité vraiment extraordinaire pour tirer une grosse épine du pied du citoyen Fouché.[2]

Charles Gondé vivait encore en 1806 A cette date, il adressait de Bicêtre une première supplique à S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, puis une autre au comte de Montmorency-Luxembourg avec cette épigraphe : *fiat lux*. On ignore l'époque de la mort de cet « intéressant personnage.[3] »

---

1. Voir pp. 38 et suiv. 56 et suiv.. Il était alors logé à Paris dans une maison de la rue de Grenelle St-Honoré. — Consulter encore sur l'enlèvement de Clément de Ris les *Mémoires inédits* de A. de Beauchamp (II). — Crétineau-Joly, *la Vendée militaire*. — Les *Mémoires* de Lucien Bonaparte, de la duchesse d'Abrantès, de Savary, de Dufort de Cheverny, etc., et les renseignements publiés sur le colonel Witot par Lenostre. — Il est regrettable que Dufort de Cheverny, qui connaissait fort bien M. de Salaberry, n'ait presque rien dit de cette affaire. — Cf. aussi Madelin, *Fouché*, p. 320 et suiv.

2. Je rappelle que M. Victorien Sardou, qui a connu le fils de Clément de Ris, croit qu'il y eut là une *farce tragi-comique* et que Clément de Ris avait été lui-même complice de son enlèvement.

3. Les explications données par Forneron (*les Emigrés..*, t. III. — *Correspondant*, 10 sept. 1887) ne sont pas conformes à celles de

Hélas ! il eut dû disparaître depuis longtemps, au moment où il savourait à Marolles, le vin de Beaugency et de Bourgueuil, à l'auberge de la femme Simon, ou, dans la maison des *Grands-Monceaux* les dindons du citoyen Foulard. On n'aurait pas pu écrire sur son compte cette note, consignée dans un cahier conservé aux Archives nationales. *Armée de Bourmont, renseignements sur divers individus qui la composaient*) : « Gondé s'est mis à la tête des brigands qui enlevèrent Clément de Ris en sa maison d'Azay-le-Rideau[1]. »

Espérons toutefois que ceux qu'il dénonça étaient les vrais coupables dans ce ténébreux complot et qu'un innocent n'a pas péri en sa place ou en celle de Renard. (Ce dernier arrêté au domicile de Gondé, ne figure pas au procès parmi les prévenus.) Espérons pour Gondé, je ne dis pas pour son honneur, qu'un sang innocent ne coula pas, le 2 novembre au soir, sur la place d'Angers. Espérons que le bouquet qui fut jeté aux pieds de M^me^ Lacroix, attachée au pilori, la vengea de l'infâme dénonciation de son amant !

M. Carré de Busserolle. Il mêle M. de Bourmont à cette affaire ; il parle des *Mémoires* de Robert Couteau et des papiers de Beauchamp (*Nouvelles acquisitions de la Bibliot. Nat.*, 1029). Il pense que, en le faisant enfermer à Bicêtre, la police avait voulu se débarrasser d'un instrument inutile. — Voir aussi *Mosaïque de L'Ouest*, 1844-45 (art.. de M. Lachèze). — *Bulletin hist. de l'Anjou* (art. de M. Aimé de Soland).

1. Quant aux papiers de Clément de Ris, que Fouché aurait chargé Gondé de saisir, Gondé déclare qu'il avait toujours soupçonné un coffre d'acajou, dont il demanda la clef, de contenir la correspondance révolutionnaire du sénateur. Celui-ci ayant répondu qu'il renfermait le cœur embaumé de sa fille, Charles Gondé prétend qu'il n'eut pas le courage d'exiger qu'on ouvrit le coffre. — Cf. *Mémoires inédits* de Beauchamp, II, 343. — Voir aussi l'appréciation de Busserolle sur le cerveau mal équilibré de Gondé et sa « bêtise » dans toute cette affaire.

J. HAIZE
Imprimeur
SAINT-SERVAN, Ille-et-Vilaine